

Deuxième partie

Les territoires de marais et de coteaux en mutation : des dynamiques spatiales à l'origine des politiques publiques de paysage et de patrimoine

Des territoires ont été produits ou vont l'être. Comprendre par quels acteurs ils sont produits revient à poser la question symétrique : les acteurs jugés nuisibles et ceux considérés comme utiles produisent quels types de territoires ?

D'une part, certaines évolutions ne sont pas souhaitées : urbanisation et industrialisation notamment. Si les politiques publiques de paysage se mettent en place pour limiter ces deux dynamiques, et si elles réussissent, cela veut dire que les territoires auront échappé à une industrialisation et une urbanisation que bien d'autres communes ont connu. D'autre part, certaines évolutions sont orientées afin de les favoriser : les politiques publiques de paysage et de patrimoine fondent alors leur légitimité justement sur le fait d'encadrer des évolutions des territoires.

Il s'agit donc ici d'étudier les évolutions des territoires au regard des politiques publiques de paysage, pour comprendre ce qui peut apparaître comme un problème de paysage en comparant les territoires produits aux paysages souhaités. Les politiques publiques sont aussi un révélateur, par leur fonction de réajustement, du décalage qu'elles tendent à résorber. D'une part, cette partie de mémoire doit donc repérer les motifs qui sont mentionnés par les principales politiques publiques de paysage. Par exemple, le classement veut contrôler l'urbanisation, ou bien les chartes paysagères valorisent le végétal et le bâti. Certains de ces motifs apparaissent dans les photographies professionnelles : les clichés actuels, par leur fonction documentaire, montreront ce que sont devenus les territoires. D'autre part, l'évolution de l'occupation du sol est encore plus intéressante vue et expliquée par les naturalistes, acteurs des politiques publiques de patrimoine naturel.

Sur une période récente, la transformation des deux territoires est comparable, car elle résulte de facteurs socio-économiques dont ceux qui les mettent en œuvre sont peu intéressés par la question des espaces. Dans les deux cas la déprise agricole est la dynamique principale, entraînant l'abandon de la culture des coteaux de La Roche-Guyon autant que des terres les plus humides au marais Vernier, qui conduit à l'enfrichement des parcelles. À cela s'ajoute l'abandon du bâti rural normand (au marais Vernier) mais qui fut repris en partie par les nouveaux habitants non agriculteurs, initiative au départ privée. Dans les deux cas en effet, la population s'est renouvelée, constituée d'habitants de culture citadine, admis à pénétrer dans les coteaux de La Roche-Guyon bien plus tôt qu'au marais Vernier, qui fut longtemps un lieu exclusivement agricole et rural fermé aux « étrangers ».

En terme d'occupation du sol, ces nouvelles données socio-économiques entraînent deux conséquences importantes sur le plan de l'évolution des territoires et des paysages produits. D'une part l'urbanisation tend à s'installer (habitat individuel) notamment parce que les petites communes ont le souci de leur extension urbaine pour s'équiper et faciliter l'accueil de jeunes habitants. D'autre part, les pratiques agricoles des professionnels (au marais Vernier, les arboriculteurs, les éleveurs, les céréaliers, etc.) et celles des particuliers (jardins et clôtures dans les deux territoires) changent. Ainsi les formes végétales, les espaces publics, le bâti, deviennent des formes produites selon des logiques économiques (par exemple au marais Vernier, conduire un verger en basse-tige plus productif qu'en haute-tige) ou même résidentielles (par exemple sur les coteaux de La Roche-Guyon, construire sur un point dominant pour profiter des vues panoramiques). Regardons ces dynamiques spatiales en détail.

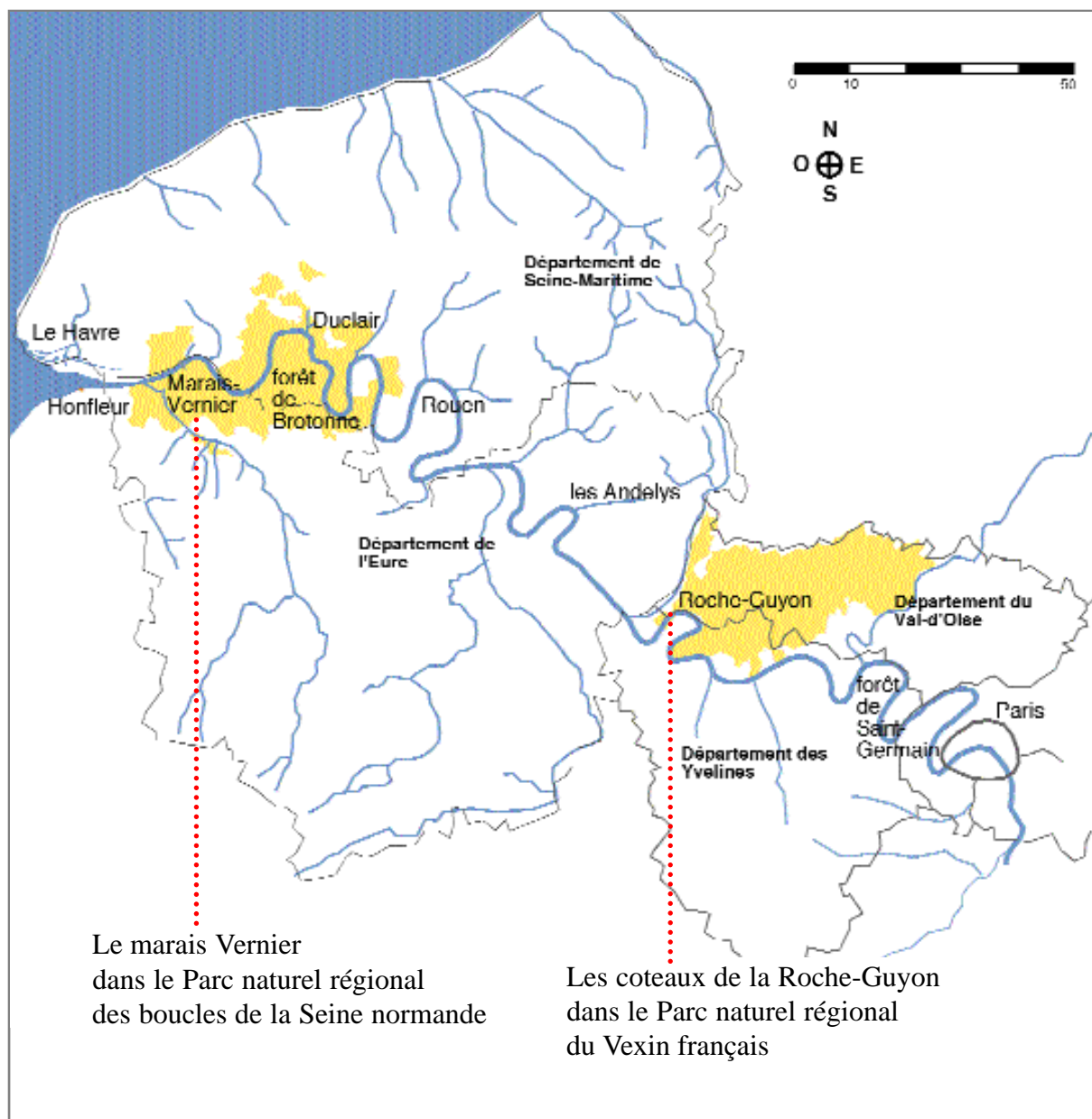


Figure 1 En vallée de Seine, les deux territoires étudiés. En jaune, les périmètres des parcs naturels régionaux en 2000. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon.

20 Deux états différents d'une même dynamique de déprise agricole

Les deux territoires étudiés se situent en vallée de Seine (figure 1). La transformation des territoires est un préalable à la mise en place des politiques publiques de paysage et de patrimoine. C'est pourquoi il est important d'étudier les principales transformations dans les deux territoires depuis un siècle.

200 Déprise agricole des coteaux de La Roche-Guyon et tradition d'ouverture au public

L'arrivée précoce d'une population de non-agriculteurs

Les coteaux de La Roche-Guyon se sont complètement transformés depuis cinquante ans. Déjà, il y a plus d'un siècle, on observait un renouvellement de la population, et cet ancien territoire rural cultivé par des agriculteurs voyait arriver de nouveaux habitants non agriculteurs. Parallèlement, les communes furent très tôt marquées par une déprise agricole. En 1892, un habitant de La Roche-Guyon, Émile Rouse (1815-1903), indique déjà que les premiers villégiateurs apparaissent mais surtout que « *la vraie race de cultivateurs tend à disparaître. Ce n'est pas la population flottante, paisible, aisée et oisive des bourgeois retirés et des touristes, qui pourra combler ce grand vide* » [Émile Rouse 268 p. 453].

Ce passionné de botanique (il avait rédigé une flore), s'inquiétait donc de la mutation importante des coteaux de La Roche-Guyon et tentait de se rassurer : « *C'est d'ailleurs, en France, un mal général que cet entraînement, cet entassement, cet énervement des ouvriers campagnards dans les ateliers des villes. [...] Ces illusions de l'émigration sont souvent funestes ; puissent-elles n'être pas de longue durée dans ce pays de La Roche-Guyon ! [...] Souhaitons que nos jeunes gens de La Roche-Guyon reprennent, comme jadis, l'amour du pays et l'habitude d'y résider [...].* » [Émile Rouse 268 pp. 453-454]

C'est l'occasion de rappeler aussi que ce territoire n'a pas seulement été rural (cultivateurs, vendangeurs, tonneliers, etc.) mais depuis longtemps ouvert à une population de commerçants et de notables ; dès 1790, le village dynamique de « *La Roche-sur-Seine* » était chef-lieu de canton, jusqu'en 1801. La villégiature et le tourisme ont commencé au XIXe siècle, en même temps que des artistes se mettaient à peindre Vétheuil et La Roche-Guyon. « *Il y a aussi des dames, des dames qui ne se gênent pas et qui retirent tranquillement leur chemise derrière un tronc d'arbre, pour prendre des bains en pleine Seine* », relatait Émile Zola dans *Bohèmes en Villégiature* [Rodolphe Walter 289].

On sait qu'avant 1930 les villas de Chantemesle étaient déjà construites, et que des visiteurs venaient y séjourner ou passer quelques heures de loisir : canotage sur le bras mort de la Seine à Haute-Isle et pêche à la ligne, séjour dans les auberges, déplacement par autobus relié à la gare de Mantes, etc. Le hameau de Chantemesle (commune de Haute-Isle) possédait plusieurs établissements destinés aux visiteurs, comme le *Chalet des roses* ou *l'auberge du Lapin savant* (toujours existante) qui en 1929 « *montrait aux touristes ses petits animaux dressés à faire la vaisselle et à jouer du piano* » [Alain Quenneville et al. 258 p. 102].

Depuis 1906 la population totale de La Roche-Guyon est restée relativement stable en nombre d'habitants, mais les trois autres ont connu une hausse, notamment à Haute-Isle et à Vétheuil depuis 1975 (figure 2). À Haute-Isle en 1990, plus d'un habitant sur deux était un résident secondaire.

Figure 2 Nombre total d'habitants par commune et par année entre 1906 et 1999.
Source Insee.

| | <u>1906</u> | <u>1936</u> | <u>1946</u> | <u>1954</u> | <u>1962</u> | <u>1968</u> | <u>1975</u> | <u>1982</u> | <u>1990</u> | <u>1999</u> |
|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Gommecourt | 423 | 318 | 340 | 354 | 387 | 376 | 403 | 455 | 558 | 567 |
| La Roche-Guyon | 624 | 523 | 402 | 648 | 592 | 631 | 600 | 566 | 559 | 550 |
| Haute-Isle | 100 | 108 | 108 | 110 | 114 | 99 | 148 | 233 | 245 | 296 |
| Vétheuil | 569 | 452 | 531 | 464 | 506 | 527 | 681 | 689 | 732 | 858 |

• *Résidents secondaires en 1990 :*

Gommecourt 25 %, La Roche-Guyon 35 %, Haute-Isle 58%, Vétheuil 19 %

• *Résidents secondaires en 1999 :*

Gommecourt 19 %, La Roche-Guyon 24 %, Haute-Isle 43%, Vétheuil 21 %

L'apparition des premières friches et la totale disparition des cultures sur les coteaux

Dans un contexte de transformation des coteaux de La Roche-Guyon par la déprise agricole et de renouvellement de la population, on comprend mieux l'utilisation par Émile Rousse du terme de « *oisif* » qui n'aurait plus cours aujourd'hui mais qui posait déjà la question de l'avenir d'un territoire voyant partir ses agriculteurs. C'est notamment depuis les années 1950 que ce phénomène s'est amplifié, la mécanisation rejetant l'agriculture hors des coteaux accidentés. En fin de compte, la disparition totale des agriculteurs permettra la reconquête des coteaux de La Roche-Guyon par les naturalistes, tandis que la présence d'habitants en villégiature ou en résidence secondaire s'accordera avec les politiques de classement d'un site pittoresque et de création du parc naturel régional du Vexin français.

« *Tous les coteaux qui bordent la vallée sont couverts de vignes et de cultures diverses ; ça et là, les crêtes blanches et les effritements, qui percent la surface, indiquent assez que la craie est à fleur de terre et que le sol doit être ingrat pour les cultivateurs* » observait à la fin du XIXe siècle Émile Rousse à La Roche-Guyon [Émile Rousse 268 p. 6]. L'élevage de moutons se serait arrêté à cette période, pour des raisons économiques et juridiques : il « *souffre de la concurrence des laines importées, du recul des jachères, et de la suppression du droit de vaine pâture et du droit de parcours* » [Thierry Dutoit et al. 124]. Mais selon la paysagiste Florence Binet l'élevage des moutons a été bref et peu répandu sur les coteaux, contrairement à ce que pensent ceux qui voudraient reconstituer une agriculture disparue. Bien que les botanistes valorisent de nos jours les coteaux pour leurs pelouses calcicoles intéressantes sur le plan du patrimoine naturel, les coteaux calcaires ont d'abord été considérés comme incultes, donc dotés d'une image négative ; ce fut au XVIIIe siècle : « *Bien souvent les terres les plus ingrates des coteaux calcaires, encore appelés localement " Larris " étaient réservés au pâturage des ovins car on croyait encore que " l'haleine et la dent du mouton font mourir la terre "*. » [Thierry Dutoit et al. 124]

Si l'élevage ovin a totalement disparu, la culture de la vigne aussi. Sur la route des crêtes près de Vétheuil, certains habitants assurent qu'ils conservent quelques traces du vignoble qui occupait les coteaux avant le XIXe siècle, « *dans cette région parisienne qui a remplacé les rangées de ceps par les pavillons de banlieue* » [Marcel Lachiver 177 p. 12]. Mais la région parisienne n'est pas seulement marquée par son urbanisation : pour l'historien Marcel Lachiver, la présence ancienne de la vigne dans cette région (et la qualité du vin qui en était issu) ne font aucun doute.

« Elle s'accommode de sols médiocres et très escarpés, comme les coteaux arides et crayeux qui dominent la rive droite du fleuve de Vétheuil à Bennecourt. [...] Il n'est pas étonnant de voir la vigne prospérer sur les coteaux de la rive droite de la Seine où les méandres du fleuve multiplient les lobes concaves escarpés et donnent une variété très grandes d'expositions. [...] La valeur de la pente n'est pas négligeable sous nos latitudes et il est évident que les flancs de coteaux reçoivent le soleil avec une efficacité plus grande que les surfaces planes des fonds alluviaux ou des plateaux. » [M. Lachiver 177 p. 31 et 32]

Dès le Moyen-Âge, la viticulture était présente en région parisienne, surtout auprès des méandres de la Seine, le commerce du vin se faisant par la Seine vers Rouen et l'Angleterre (et par l'Oise) [Marcel Lachiver 177 p. 25].

« [...] nous voici au sommet de la côte, la route tourne, et un magnifique panorama s'offre à nos yeux : c'est la vallée de la Seine vers laquelle nous allons descendre lentement en inclinant vers la gauche, où la petite ville de La Roche-Guyon est assise sur le bord du grand fleuve, adossée aux coteaux que nous sommes tout surpris de voir couverts de vignes ; on se croirait presque sur les bords de la Gironde... » [Thierry Dutoit et al. 124]

Ce compte-rendu d'excursion naturaliste de fin juin 1891 concerne sans doute l'une des dernières vignes des coteaux de La Roche-Guyon, car l'historien donne la fin du XIXe siècle comme dernière phase du vignoble en région parisienne. Vers 1880-1890, les monographies d'instituteurs montrent un déclin généralisé (sauf à Argenteuil) et le pressoir de Mousseaux fonctionne pour sa dernière année en 1894. Ce déclin résulterait de plusieurs causes, à caractère économique : arrachage pour remplacer la vigne par le seigle, années de vente à perte, crise phylloxérique, oïdium et mildiou après 1850, approvisionnement extérieur, mais aussi concurrence avec le cidre (plus rentable) dès 1750 dans le Vexin [M. Lachiver 177 p. 176]. Dans la région de Mantes et vers Limetz en 1899, les prix des terres montrent la disparition progressive de la vigne et surtout mentionnent déjà les débuts de l'enfrichement des coteaux :

« Quand l'hectare de vigne ne vaut pas plus cher que l'hectare de bois taillis, c'est le signe que l'heure de la vigne est passée et qu'elle ne nourrit plus le paysan ; aussi la friche s'étend-elle rapidement sur ces coteaux qui, quelques décennies auparavant, retentissaient encore du cri des vendangeurs. Depuis un siècle ils n'ont pas changé d'aspect ; la vigne folle y jette encore ses pampres et, seule, une résidence secondaire trouve quelquefois la masse buissonnante des arbustes qui y ont étendu leurs racines dans ce sol fécond devenu tout d'un coup ingrat. » [Marcel Lachiver 177 p. 345]

La mutation de l'agriculture des coteaux est perçue dès les années 1930, puis intensifiée après les années 1950. En 1928 déjà, un arboriculteur de Haute-Isle, Ernest Colas, regrette l'exode vers les villes, dans des termes comparables à ceux d'Émile Rouse au siècle précédent.

« C'était plaisir, alors, de voir le damier vert d'un vignoble fort prospère, exempt des maladies [...] les noyers [...] ont subi le même sort et sont devenus fort rares. La jeunesse des campagnes, plus instruite qu'autrefois, a émigré vers les villes, délaissant l'agriculture, fort ingrate à Haute-Isle, où l'usage des machines agricoles est pratiquement impossible dans les terres en pente. Les vieux cultivateurs se raréfient et ne se remplacent pas ; leurs terres deviennent incultes, les coteaux deviennent une vaste friche qu'envahissent ronces et épines [...]. » [Ernest Colas 59 pp. 22-24]

Le terme de friche est donc déjà bien présent avant les années 1930, y compris pour l'arboriculture : « Pourtant, l'arboriculture fruitière, bien comprise, pourrait donner des résultats intéressants si, malheureusement, la main d'œuvre agricole n'était devenue à la fois si rare et si chère. » [Ernest Colas 59 p. 24]

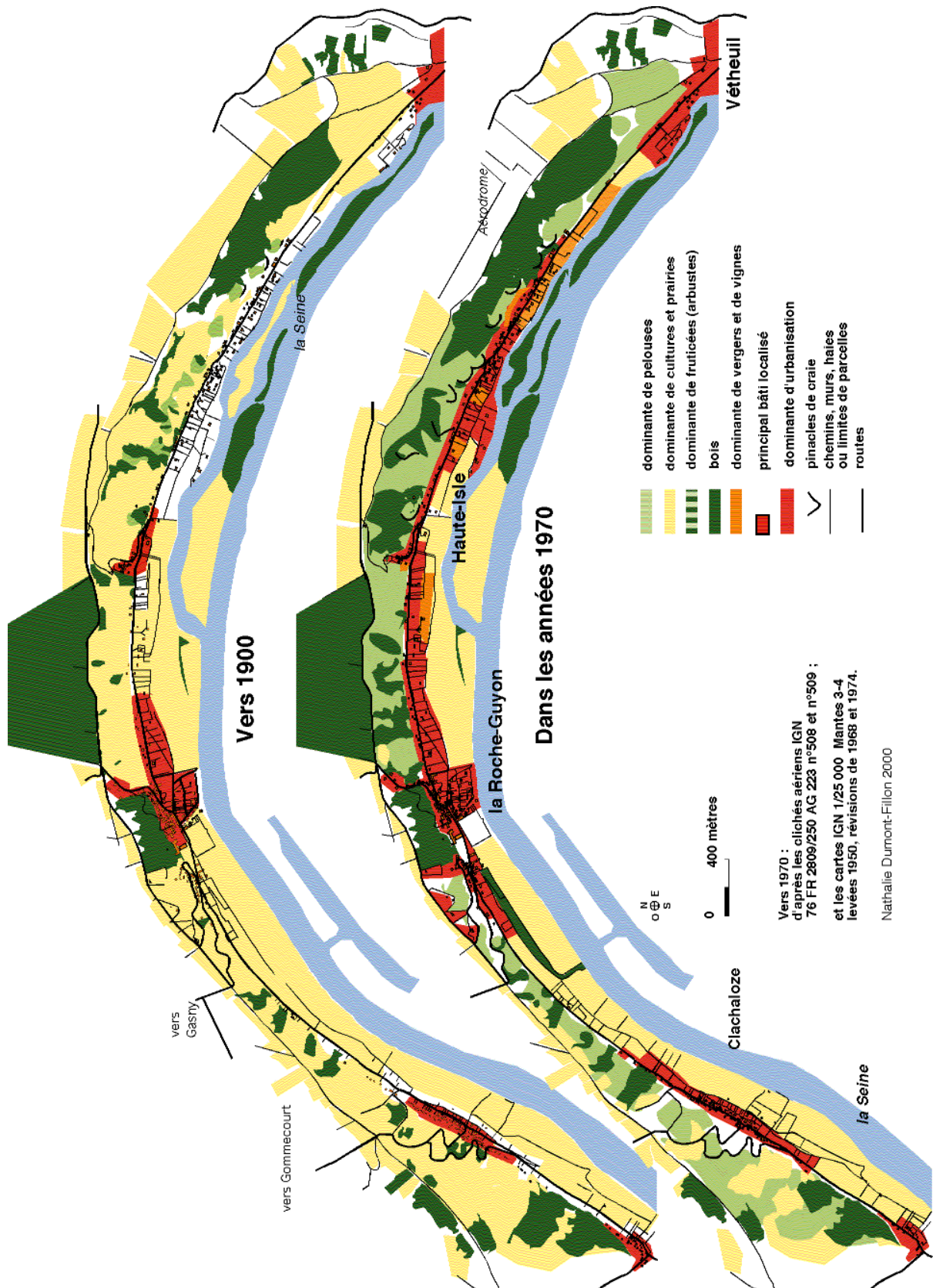
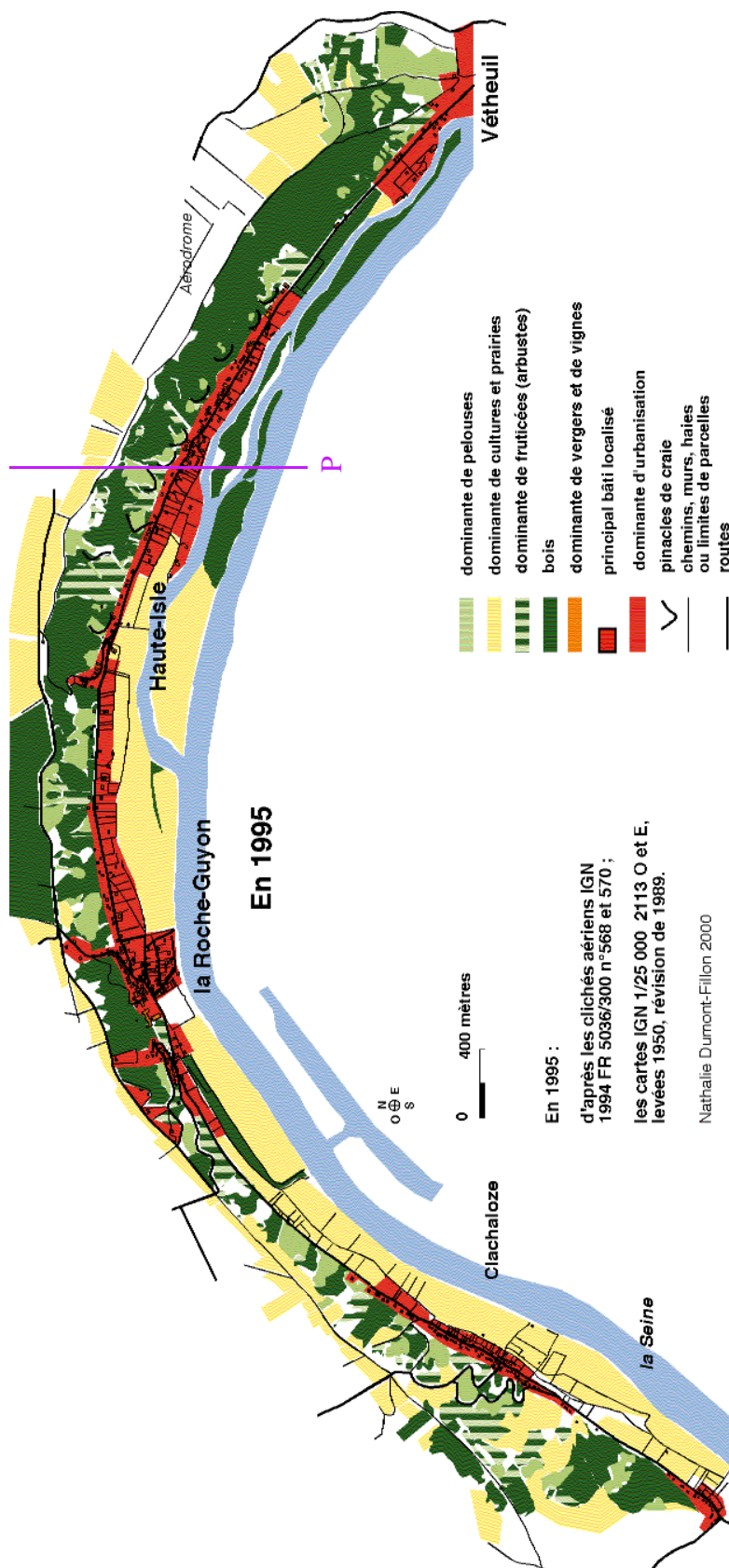


Figure 3 L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de la Roche-Guyon. Etat dans les années 1970 et vers 1900 (reconstitution).

Cartes réalisées par Nathalie Dumont-Fillon d'après les publications citées [95, etc.] et les données de l'Institut géographique national (la référence des documents de l'Ign se trouve directement sur les cartes selon l'année).



Sur la photographie publiée en 1993 (ci-contre) et réalisée face à l'île de Haute-Isle (point de vue P sur la carte) on remarque bien, surtout auprès des pinacles situés à l'ouest, les pelouses calcicoles, les friches et les bois.

Cliché de Yann Arthus-Bertrand [168 n°106 p. 143]

Figure 3 bis L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de la Roche-Guyon. État actuel (1995).

(Réalisation : même auteur, mêmes sources).

L'occupation agricole du sol est moins diversifiée lorsque l'habitat remplace les cultures de fond de vallée et surtout avec l'extension des boisements, laquelle commence par les creux de vallons, comme l'illustrent les blocs-diagramme réalisés par la paysagiste Florence Binet, en cohérence parfaite avec les textes de l'arboriculteur Ernest Colas (figure 4) [Florence Binet 30]. L'analyse des documents fournis par l'Institut géographique national (centre de Saint-Mandé) fait douter de la précision de certains relevés de végétation. La carte la plus ancienne obtenue date de 1950, à l'échelle du 1/25 000. Si les broussailles basses y figurent (les pelouses) ainsi que les broussailles hautes (les fruticées), les bois présentent un contour incertain. En effet depuis 50 ans, presque rien n'aurait changé, ce qui n'est pas vrai, au regard des photographies aériennes. De plus, les maisons construites, notamment dans le hameau pavillonnaire de Chantemesle, sont déjà presque toutes visibles à cette époque. Dans ce contexte, la rupture des années 1950 proposée par la paysagiste Florence Binet pourrait être avancée de quelques dizaines d'années.

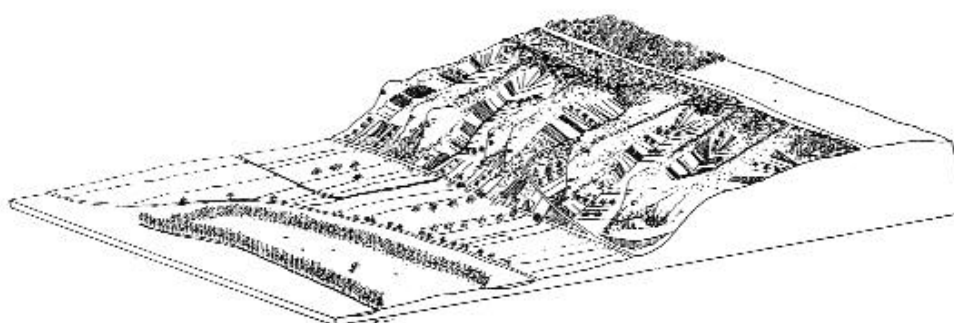
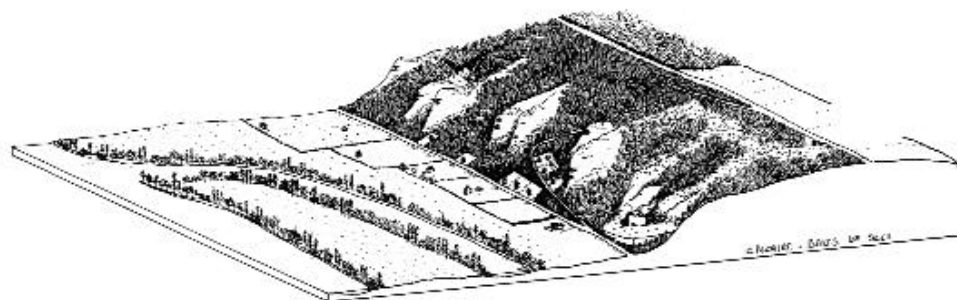


Figure 4 L'enfrichement des coteaux depuis plus de cinquante ans.

Au niveau du village d'Haute-Isle.

Bloc-diagramme du haut : avant les années 1950, bloc du bas : après les années 1950, dessinés par la paysagiste Florence Binet [30].



Pour comprendre le processus d'enfrichement, il devient donc utile d'observer l'évolution de l'occupation du sol entre Vétheuil et Gommecourt grâce à la cartographie (figure 3). Les couleurs font ressortir une dominante de formation arbustive et arborée : la chênaie-frênaie âgée domine surtout à l'est des coteaux, entre Vétheuil et Haute-Isle, ce qui représente une surface importante ; les jeunes chênaies occupent le pied de coteau mais aussi la crête (le long du chemin de grande randonnée GR 2) et font la jonction avec la formation précédente, de Vétheuil à La Roche-Guyon. Les pelouses calcicoles les plus grandes se situent à l'ouest des coteaux, du côté de Clachaloz. Il est évident que leur surface a régressé, sauf près des pinacles [François Dehondt 95].

201 Le marais Vernier, un « monde à part » centré sur ses terres cultivées

La caractéristique de « monde à part » séduit les journalistes qui souhaitent faire du marais Vernier une destination touristique peu banale. Mais cette caractéristique est aussi jugée avec regret par les habitants qui ont connu l'époque où le marais fermé rejetait l'étranger du village. Dans les deux cas ce constat se base sur des réalités historiques, même si le marais Vernier a du progressivement s'ouvrir au monde socio-économique actuel. La première raison de l'isolement est géographique et sociale : dans leur enclave qu'est l'ancienne boucle de la Seine, les habitants ignoraient ceux des communes voisines, renforçant le décalage entre les villageois du plateau et ceux de la vallée ; de plus, le marais Vernier figure comme région agricole unitaire, centrée sur ses prairies d'élevage, ses vergers de pommiers, ses jardins maraîchers. La seconde raison qui nous intéresse ici est le fait que la plupart des communes du marais Vernier (en nombre comme en superficie) n'ont adhéré au parc naturel régional que très tardivement, 25 ans après sa création. Nous le verrons ici en détail.

Le marais Vernier, du fait qu'il côtoie l'estuaire de la Seine, se situe entre le pays de Caux au nord (département de Seine-Maritime) et le plateau du Roumois au sud (département de l'Eure). Sur le plan administratif, il se retrouve donc à la charnière des deux départements qui composent la région de Haute-Normandie. Le Conseil régional de celle-ci marque une volonté de diffuser des informations géographiques et paysagères, par le biais de son Agence de l'environnement (Arehn) mais aussi directement sur son site Internet. Sa carte des *Paysages et milieux naturels de Haute-Normandie* est très complète, puisqu'elle associe les régions géographiques aux milieux naturels, mais aussi à cinq « paysages ruraux » (figure 5). Ainsi le marais Vernier, qui fait clairement partie du fond de vallée de la Seine, est identifié comme la plus grande tourbière régionale ; à l'ouest de ses coteaux, les pelouses calcicoles sont apparentes ; au sud, sur le plateau du Roumois, le paysage est celui du bocage incomplet ou dégradé, tandis qu'au sud-ouest, de l'autre côté de la vallée de la Risle, la région du Lieuvin se caractérise par un bocage herbager à grandes parcelles.

Il faut donc retenir que le marais Vernier se caractérise en vallée de Seine par sa propre géographie, entre le fleuve qu'il domine à peine (cinq mètres) et le plateau du Roumois cent-dix mètres au-dessus. Situé entre la région agricole du pays de Caux, de la vallée de la Seine, du Roumois et du Lieuvin, le marais Vernier figure également comme petite région unitaire sur la carte des 432 régions agricoles françaises, qui distingue par exemple la Saintonge agricole et la Saintonge boisée de la Saintonge vinicole. De même, tandis que le Marais poitevin est divisé entre marais desséché et marais mouillé, d'autres marais français comme le marais Vernier (par exemple le Marais breton) sont constitués en région agricole unitaire [F. de Ravignan, P. Roux 104 p. 41].

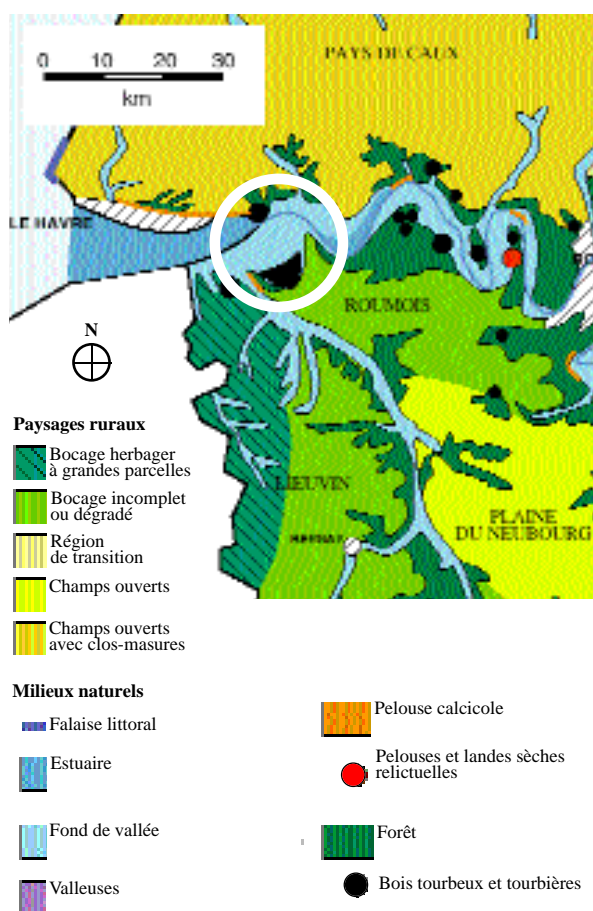


Figure 5 Les régions autour du marais Vernier. Carte des Paysages et milieux naturels de Haute-Normandie, sur le site internet du Conseil régional de Haute-Normandie [297].

Une société rurale rejetant l'étranger et centrée sur ses terres cultivées

« Niché dans une ancienne boucle de la Seine, le marais Vernier est un monde à part. [...] Et en dépit des difficultés, la vie paysanne s'y maintient », annonce le mensuel national *Géo* [Fabrice Nicolino 224 p. 126]. Ainsi la presse récente considère le marais Vernier comme un monde à part, conservateur de caractères ruraux originaux. L'ethnologue Martine Bergues l'a constaté également [25]. « Le marais Vernier est un terroir bien particulier avec des usages forts anciens qu'il faut découvrir au sud de l'estuaire de la Seine », semble confirmer le magazine régional *Patrimoine normand* [Jean de Longaunay 102 p. 126]. Au marais Vernier le renouvellement de la population et la déprise agricole marquent aussi les transformations principales du territoire, mais dans des dynamiques différentes des coteaux de La Roche-Guyon : ceux-ci furent ouverts au visiteur depuis la fin du XIX^e siècle. Au contraire ce marais a longtemps été fermé à l'habitant étranger, dans la tradition normande du « horsain » (cet « étranger » pouvant seulement être l'habitant de la commune voisine). Ce phénomène d'ouverture est très récent, puisque l'on considère que jusqu'aux années 1950 les maraiquets rejetaient les non-maraiquets [Martine Bergues 25 pp. 28-40]. On comprend alors que l'investissement dès les années 1960 dans des chaumières rurales par des citadins venus de Pont-Audemer, de Rouen ou même de la région parisienne, marquant par là-même la disparition des habitants locaux n'utilisant plus leurs fermes ou leurs granges, ait bouleversé les habitants les plus habitués à distinguer les « vrais » maraiquets des autres.

L'identité géographique et sociale du marais Vernier passe par son caractère agricole et rural. Autour des jardins maraîchers et de l'arboriculture, l'activité d'élevage bovin fut longtemps principale. Elle se fonde sur l'utilisation des prairies humides et permettait ainsi ce que les naturalistes nomment désormais « l'entretien » des parcelles de marais. L'usage des biens communs, *les Bancs communaux* — une superficie de plus de 550 hectares, propriété indivise de tous les habitants — donnait lieu à une cérémonie annuelle qui a lieu le premier mai, la fête de l'Étampage ; elle marque l'ouverture de l'accès à ces parcelles par un signe sur les cornes des vaches et les sabots des chevaux et des ânes, l'étampe étant le nom de l'outil. Cet usage figure dans un règlement spécifique, qui prévoit un droit de parcours du premier mai au premier décembre. « Tout chef de ménage de la commune de Marais-Vernier » est bénéficiaire. « Les enfants [...] n'auront droit de mettre des bestiaux sur les Biens communaux qu'autant qu'ils habiteront une propriété isolée, de celle habitée par leurs parents, par une haie vive et continue pour les séparer distinctement l'une de l'autre. » [J. de Longaunay 102 p. 41]

Des petites communes ayant adhéré très tardivement au parc naturel régional

Depuis 1982 la population communale est restée assez stable (figure 6), ce qui procure toujours un fort écart du nombre d'habitants entre les petites communes du marais Vernier

| Communes du marais | 1982 | 1990 | 1999 |
|----------------------------|---------|---------|---------|
| Saint-Thurien | 165 | 185 | 198 |
| Bouquelon | 225 | 284 | 295 |
| Saint-Ouen-des-Champs | 181 | 296 | 298 |
| Sainte-Opportune-la-Mare | 339 | 369 | 385 |
| Saint-Aubin-sur-Quillebeuf | 384 | 424 | 431 |
| Marais-Vernier | 464 | 480 | 455 |
| Quillebeuf | 1 100 | 1 044 | 1 011 |
| Autres communes proches | | | |
| Notre-Dame-de-Gravenchon | 8 963 | 8 901 | 8 618 |
| Pont-Audemer | 9 750 | 8 975 | 8 981 |
| Le Havre | 199 388 | 195 854 | 191 905 |

(de 200 à 1 000 habitants environ) et les villes proches telles que Notre-Dame-de-Gravenchon (de l'autre côté de la Seine face à Quillebeuf), Pont-Audemer et Le Havre : jusqu'à plus de 190 000 habitants pour Le Havre !

Figure 6
Population de chaque commune, classées par nombre croissant du recensement de 1999.
Source Insee.

Les sept communes du marais Vernier (petites par leur nombre d'habitants) se divisent en un point central du marais, la croix Devise (figure 7).

Sur les sept communes qui composent le marais Vernier, quatre n'ont adhéré au parc naturel régional de Brotonne qu'en 2000 (après avoir été associées en 1997) : Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Ouen-des-Champs, Bouquelon mais aussi la plus grande en superficie, Marais-Vernier. Parmi les raisons de la non-adhésion en 1973 lors de la création du parc naturel régional de Brotonne, on donne la tradition de rejet de l'étranger, de l'Autre en général [M. Bergues 25 p. 35]. Aucune de ces quatre communes n'a élaboré de Plan d'occupation des sols (P.O.S.). C'est pourquoi la carte des communes du parc naturel régional (figure 8) est placée dans ce chapitre de présentation générale, carte qui insiste alors sur le marais Vernier en tant que « monde à part » sur le plan géographique et social, mais aussi politique depuis plus de 25 ans.

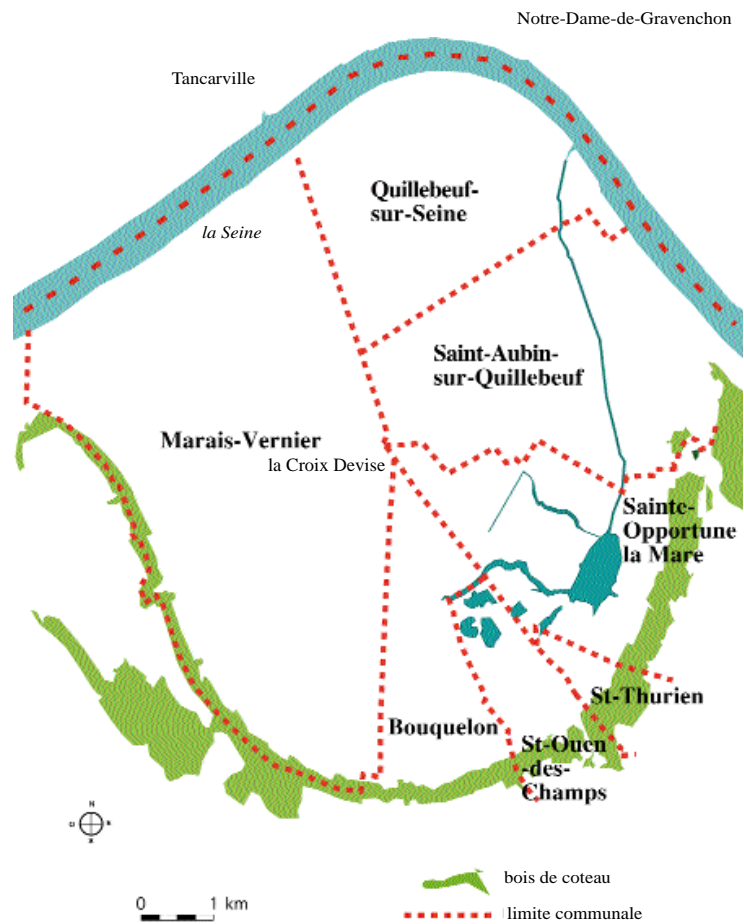


Figure 7 Les sept communes du marais Vernier. Carte Nathalie Dumont-Fillon.

Depuis les années 1960 les résidents secondaires ont apporté leur manière d'habiter au marais Vernier, la restauration du bâti étant souvent bien considérée actuellement par les habitants qui ont envie de suivre le modèle. En effet, comme le souligne l'ethnologue Martine Bergues, « le marais Vernier, c'est les chaumières », et leur transformation par les nouveaux habitants accompagne les mutations de l'agriculture. Régulièrement aménagé et desséché, le marais Vernier a subi une forte mise en culture dans les années 1950 par la création d'une ferme-modèle — sur un terrain de 500 hectares — qui s'est terminée en échec de l'agriculture intensive. Cette étape a permis le retour à la conservation du marais spontané et notamment la reconquête naturaliste des espaces tourbeux.

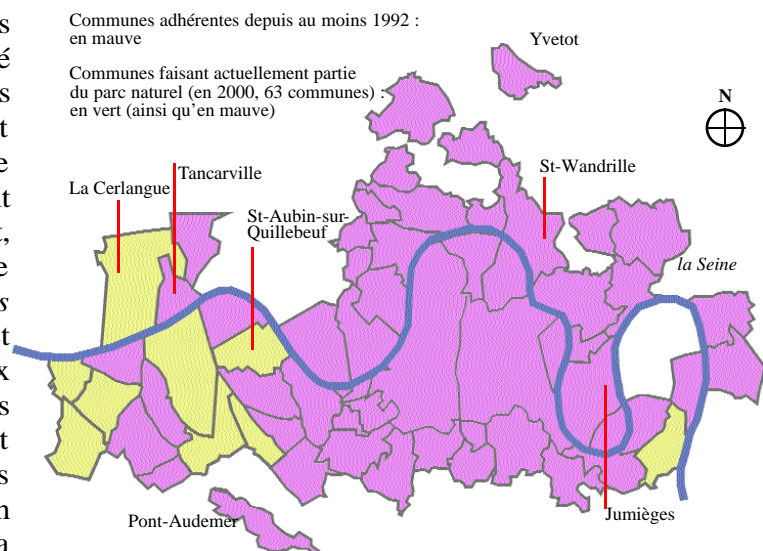


Figure 8 La non adhésion au parc naturel régional des boucles de la Seine normande (avant 2000). Carte Nathalie Dumont-Fillon, source : parc naturel régional de Brotonne.

Les dessèchements du marais Vernier tourbeux pour sa mise en culture

Une étape importante de l'histoire géographique du marais Vernier peut être située sous Henri IV (1553-1610), qui décide des dessèchements de marais dans l'Édit de Fontainebleau du 15 avril 1599 et où l'ingénieur hollandais Humfred Bradley prend en charge la direction des opérations. « ...Il y a grande quantité de palus et marais inondez et entrepris d'eau, et presque inutiles, et de peu de profit, qui tiennent beaucoup de pays comme désert et inhabité, et incommodent les habitants voisins, tant à cause de leurs mauvaises vapeurs et exhalations, que de ce qu'ils rendent les passages forts difficiles et dangereux ; lesquels palus et marais estans desseichez, serviront partie en labour et partie en prairies et pasturages. » En 1617 la digue dite des Hollandais ainsi que le canal de Saint-Aubin sont construits (ce sera seulement au XIXe siècle que le marais sera agrandi au nord vers la Seine). Entre 1848 et 1867, une superficie de 2 000 hectares de marais est conquise au nord près du fleuve grâce à la construction de la digue de Seine. « Vu le projet de dessèchement dressé, le 10 décembre 1845, par les Ingénieurs des ponts et chaussés et approuvé, le 29 avril 1846, par notre Ministre des Travaux publics, concernant le complément de dessèchements du Marais-Vernier », le Syndicat du Marais-Vernier est créé le 19 juillet 1847. Les propriétaires se réunissent pour « perfectionner et entretenir le dessèchement » (article premier), neuf membres sont nommés par le préfet (article deux) et doivent dresser un plan des parcelles, prévoir les travaux, préparer les budgets, désigner des experts si nécessaires, etc. (article douze).

Le marais Vernier, de la même manière que d'autres marais, montre l'évolution des relations entre ses aménageurs et sa résistance à être totalement transformé et desséché. Pour les naturalistes en effet, les conséquences des drainages, des tentatives de dessèchement et de mise en culture intensive ont un double impact négatif, non seulement sur le plan humain (échec de l'agro-industrie) mais surtout sur le plan du milieu lui-même, le marais se trouvant détruit par les lourds aménagements. En d'autres termes, cela veut dire que même s'il est clair

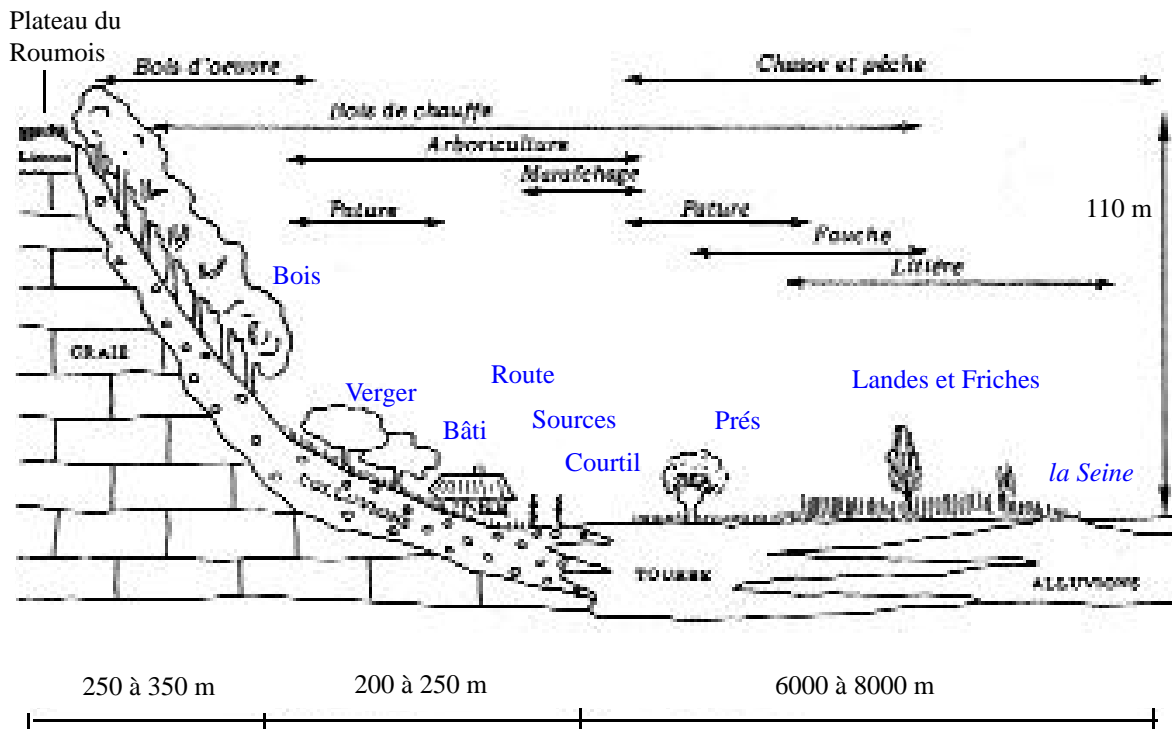


Figure 9 Le marais Vernier agricole, d'après Thierry Lecomte et Christine Le Neveu [185].

qu'un marais évolue au fil du temps selon les besoins et les contextes socio-économiques, l'évaluation par les naturalistes de son état actuel considère que le marais Vernier ne fut pas seulement transformé mais en réalité détruit.

« Les zones humides, comme le marais Vernier, représentent un de ces écosystèmes [...] passant de la simple économie de cueillette à l'aménagement intégré précédent les grands travaux de la deuxième moitié du XXe siècle. La pression forte de certains facteurs propres à ces écosystèmes difficiles pour l'établissement humain, a engendré bien des désillusions en même temps que des destructions. » [Thierry Lecomte, Christine Le Neveu 185 p. 12]

Ainsi, les grands travaux des années 1950 sont dénoncés, notamment par comparaison avec l'état antérieur d'une occupation du sol de type « *exploitation traditionnelle* » (selon les termes d'un schéma reproduit ici, figure 9) qui offrait trois avantages [T. Lecomte et al. 185 p. 13] :

« une utilisation rationnelle des différents écosystèmes en fonction de leurs caractéristiques de pente, d'hydromorphie et édaphiques en général, un aménagement de ces écosystèmes dans le sens de leurs potentialités, un aménagement progressif, laissant, par co-évolution, le temps aux écosystèmes de se restructurer en fonction de leur anthropisation croissante. » [Thierry Lecomte, Christine Le Neveu 185 p. 13]

Sur ce schéma de l'exploitation traditionnelle, où huit types d'activités sont recensés, apparaissent deux caractéristiques du marais Vernier, l'information concernant le sol et le sous sol du marais, et celle ayant trait à l'occupation du sol. Le plateau du Roumois et les coteaux du marais Vernier sont en craie, recouverte de limon sur les parties supérieures (plateau) et de colluvions dans les pentes. Près de la Seine sur la partie plate, les alluvions forment le marais alluvionnaire, par opposition au marais tourbeux qui s'étend jusqu'au bas du coteau. En commençant la description de l'occupation du sol par les coteaux jusqu'à la Seine, se succèdent les bois, les vergers, le bâti et les routes jusqu'au bas des pentes, puis les sources, les jardins (courtils), les prés au centre du marais, les landes et les friches vers le fleuve. La partie agricole du marais Vernier tourbeux a été étendue grâce à la maîtrise des eaux de la Seine permettant une installation sur la partie alluvionnaire, autre grande étape de transformation du marais :

« La seconde moitié du XIXe siècle a modifié de façon remarquable la région du marais Vernier. L'endiguement de la Seine, au nord de l'ancien marais tourbeux, a permis la stabilisation progressive des terrains alluvionnaires sur lesquels des prairies permanentes ont pu s'installer. Cet endiguement, réalisé essentiellement à des fins portuaires et commerciales, a profité à la communauté du marais Vernier en accroissant bien sûr les surfaces exploitables, mais surtout en limitant les menaces d'inondations, lors des crues du fleuve ou des grandes marées. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, le marais Vernier a donc continué à vivre à son rythme séculaire, permettant ainsi le maintien ou le développement d'une richesse biologique si intense que la littérature fait état de nombreux récits de sociétés savantes régionales qui venaient périodiquement excursionner au marais Vernier. » [Thierry Lecomte, Christine Le Neveu 185 p. 13]

Les propos des naturalistes montrent que ces huit activités recensées dépendent de l'occupation du sol mais ne détruisent donc pas le marais Vernier sur le plan de sa valeur scientifique : bois d'œuvre, bois de chauffage, arboriculture, pâture sur les pentes et dans les prés humides, maraîchage, fauche, litière, chasse et pêche. Le schéma montre bien que toute la superficie du marais Vernier trouve son utilisation traditionnelle, du sommet des coteaux (bois d'œuvre) jusqu'à la Seine (litière, chasse et pêche s'étendant jusqu'aux landes et friches du marais alluvionnaire).

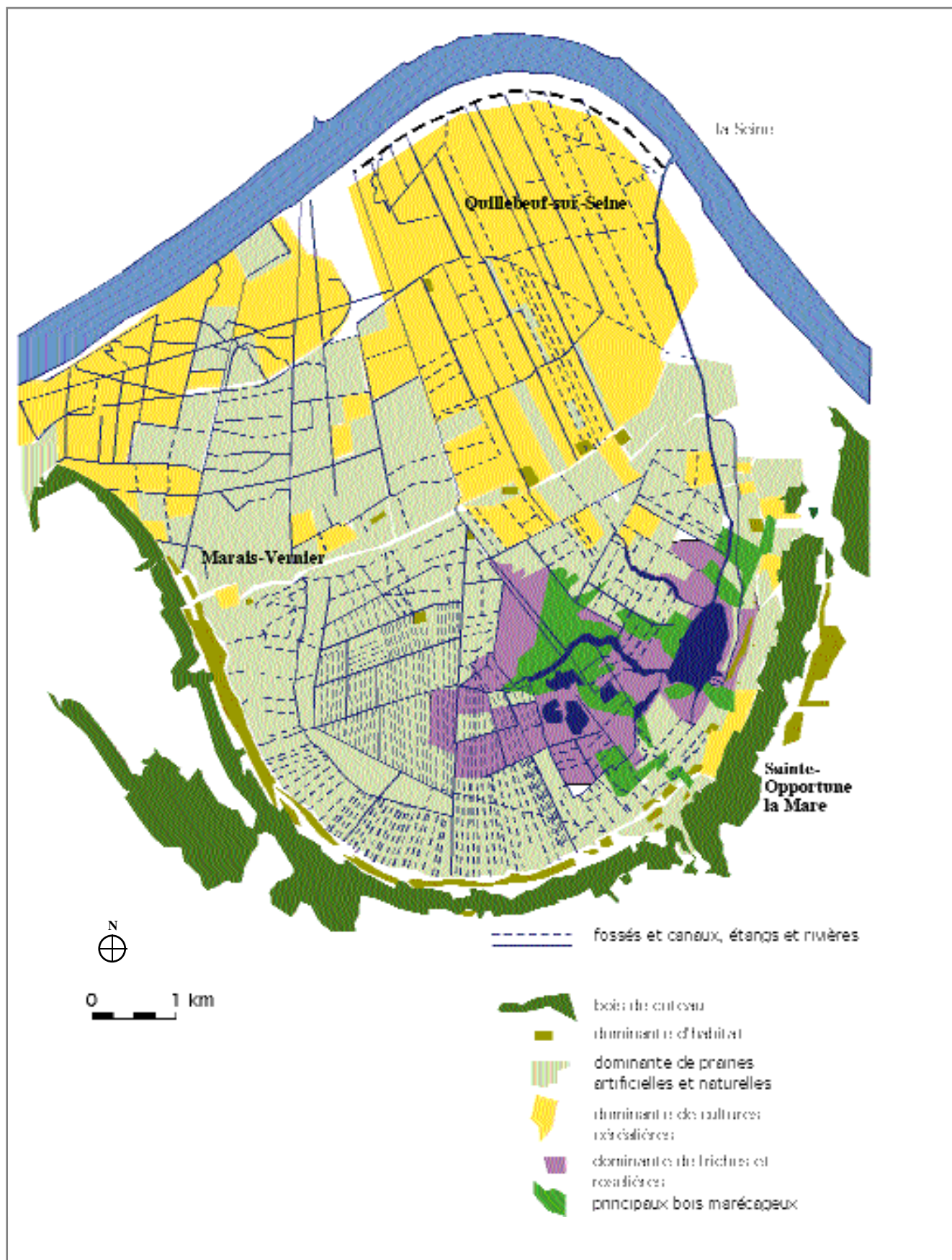


Figure 10 L'occupation du sol au marais Vernier en 1998.
 Carte Nathalie Dumont-Fillon d'après Document d'objectifs Natura 2000 [221].

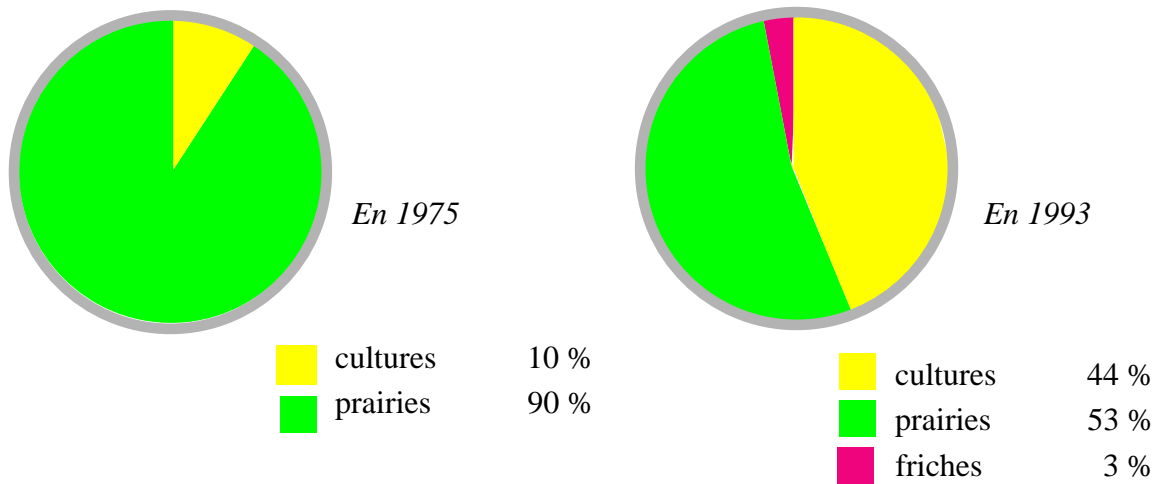


Figure 11 Variation des surfaces cultivées au marais Vernier.
Source Letellier Céline, op. cit. [194].

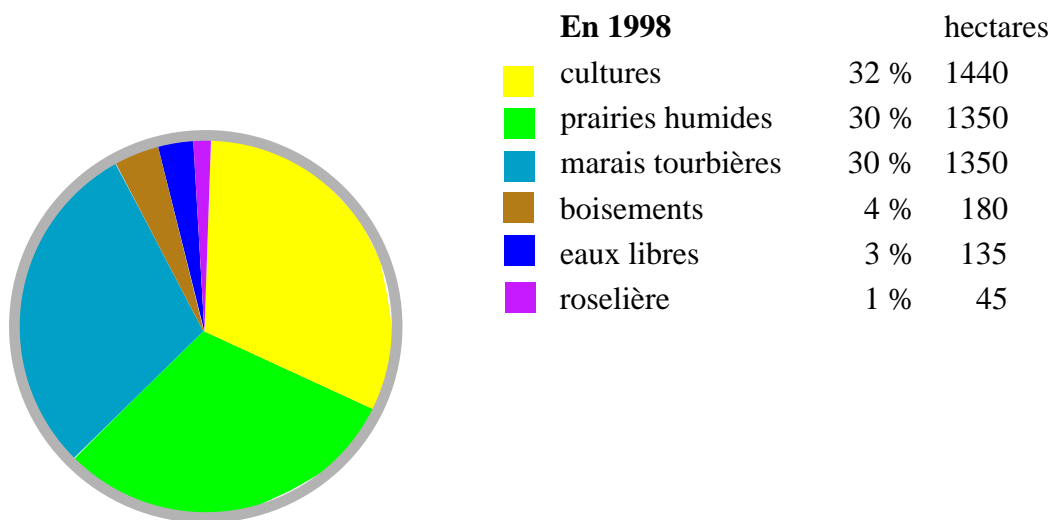


Figure 10 bis L'occupation du sol en 1999 pour 4 500 hectares de marais.
Source Ministère de l'environnement, *Entre terre et eau, Agir pour les zones humides* [298].

Ce qui est considéré comme une détérioration en revanche, est la période d'intensification agricole des années 1950, perçue comme l'une des destructions majeures par les naturalistes, mais néanmoins l'échec de la mise en valeur agro-industrielle a aussi facilité l'implantation de ces scientifiques dans le marais Vernier tourbeux. Ce projet d'« *Ukraine normande* » visait à développer le réseau de drainage, fondé sur trente kilomètres de canaux et sur un système de vannes pouvant réguler le niveau de la nappe phréatique. Comme le rappelait le rapport d'évaluation des zones humides [77 p. 37], la mise en valeur agricole du marais Vernier par la ferme-modèle ressemblait aux propos tenus par l'ouvrage publié en 1949 *Mise en valeur de la France*. Son auteur annonçait alors : « *On trouve d'ailleurs, dans la vallée de la Seine, une autre zone d'excellentes prairies qu'il est grand temps d'arracher au marécage. Aussi bien certaines parties n'ont pas encore été assainies (marais Vernier, marais d'Heuteauville).* » [J.F. Gravier 153 pp. 363-364] En effet il déplorait « *la plus grave faiblesse de l'agriculture française, parce que la plus générale : l'extension des surfaces " couchées en herbe " [qui] a traduit trop souvent un demi-abandon de la terre* ». Le modèle agricole passait donc par l'aménagement des marais pour une agriculture intensive sur les modèles anglais et hollandais : « *Presque tous nos agriculteurs ignorent que l'expérience anglaise de la dernière guerre a prouvé la supériorité universelle de la prairie temporaire bien composée, incorporée à l'assolement — ou tout au moins de la prairie semi-permanente, abondamment fumée et périodiquement réactivée par une culture sarclée. Il faudrait aussi leur enseigner la méthode d'exploitation intensive mise au point par l'agronome allemand Warmbold en 1914-1918 et couramment utilisée depuis en Hollande [...].* » [J.F. Gravier 153 p. 198]

L'exode rural qui a vu partir des agriculteurs s'est accompagné, quelques années plus tard, de l'installation de nouveaux habitants et des naturalistes, liés ou non au parc naturel régional. Les scientifiques naturalistes Thierry Lecomte et Christine Le Neveu eux-mêmes se sont installés dans l'une des communes du marais Vernier, Bouquelon, et ont contribué à prévoir les nouvelles occupations du sol et à retracer l'histoire de l'évolution du marais. À la reconquête des parcelles qui auraient du être mises en valeur agricole avec des coûts financiers très importants en 1950, les naturalistes opposent désormais une notion de gestion écologique à faibles coûts. Les défrichements ont coûté 30 770 euros (200 000 francs) par hectare.

« *La valeur foncière de ces terrains fluctuait avant les travaux entre 4 000 et 15 000 francs l'hectare [entre 615 et 2 308 euros], ce qui fait que, toutes charges additionnées, c'est un terrain ayant coûté pour son aménagement de 18 à 70 fois sa valeur d'achat qui fut livré à l'agriculture sur 1 600 hectares. Par ailleurs, la densité des canaux, fossés, drains et des ouvrages connexes (ponceaux, chemins, clôtures) devint une importante charge d'entretien que seule une productivité élevée et régulière aurait pu compenser.* » [T. Lecomte et al. 185 pp. 13-14]

En 1950, 500 hectares furent défrichés par la Société Tourbière et Agricole du marais Vernier : « *La portance déficiente des sols et la compétition des plantes palustres s'ajoutent à ces problèmes et conduisent rapidement à envisager, semis de Ray-grass anglais et italien et de trèfle à l'appui, l'établissement d'une vocation herbagère au niveau de la " ferme pilote " . Mais les mauvaises conditions d'exploitation et son coût élevé (entretien des clôtures, drains, accès...) obligent à un démembrement progressif de la propriété [...].* » [T. Lecomte et al. 185 pp. 13-14] Les naturalistes dénoncent à la fois une mauvaise appréciation des contraintes liées à l'eau et au sol (lesquelles ont mis un terme au projet de valorisation agricole) et une « *catastrophe écologique* » due aux drainages et aux poids des machines ayant provoqué une descente de la surface des sols, accentuée par la sécheresse de 1976. Ces terrains n'ont pas retrouvé leur niveau initial et les plus intensifiés sont ceux qui sont inondés les premiers en hiver.

« *Sur le plan biologique, ce fut bien sûr une véritable catastrophe écologique avec la disparition des prairies naturelles à foin, la raréfaction des Limicoles et Anatidés nicheurs et la régression presque totale de la flore des tourbières actives. Seuls quelques îlots dans les courtils et ailleurs attestent encore de la richesse biologique du milieu avant ces travaux.* » [Thierry Lecomte, Christine Le Neveu 185 p. 15]

L'ancienne ferme modèle, dont il ne reste plus que 90 hectares, est désormais reconvertie. Depuis 1994, elle est devenue une réserve de chasse et de faune sauvage, acquise par la Fondation nationale pour la protection des habitats français de faune sauvage. La Fédération des chasseurs de l'Eure, gestionnaire, précise qu'un fermier retire son troupeau de bœufs en hiver pour permettre l'inondation du marais : « à noter également le stationnement de cigognes blanches et noires, de grues cendrées, de spatules. [...] Nous avons choisi de faire un buttage des parcelles les plus basses et de mettre dans les drains existants des tuyaux munis de clapets qui seront fermés le 15 décembre pour être réouverts le 28 février. Cette façon de procéder doit permettre, tout en préservant les intérêts du fermier, de revenir à une gestion raisonnable et raisonnée d'un marais inondable. » [Fédération des chasseurs 130 p. 8]

La mutation de l'occupation du sol

Le marais Vernier, comme ailleurs en haute Normandie, a vu son économie agricole se transformer. S'observent à la fois une déprise agricole conduisant vers l'enfrichement et une intensification de certaines parcelles de prairies humides converties en labour. Il s'agit d'une déprise relative, étant donné que le nombre d'agriculteurs a chuté de moitié en cinquante ans, mais qu'il en reste encore une petite quinzaine (ceux qui ont leur siège d'exploitation au marais Vernier), alors que dans l'autre territoire étudié, plus aucun agriculteur ne cultive sur les coteaux de La Roche-Guyon. On estime à 35 % le taux de terres non cultivées par les agriculteurs, une partie d'entre elles faisant l'objet de conquêtes naturalistes [Natura 2000 221 tome I p. 4]. Ainsi, comme le déplore le Commissariat général au plan [77], la perte de prairies humides caractérise de nombreux marais français et notamment ceux de l'estuaire de la Seine tels que le marais Vernier. Alors majoritaires en 1975, les prairies ont fortement régressé depuis, tandis que la carte de l'état actuel manifeste clairement l'augmentation des parcelles d'agriculture intensive (figures 10 et 11).

En 1975, les prairies, qui dominaient, représentaient une superficie de 4 490 hectares, contre seulement 464 hectares de terres labourées, soit moins de 10 % des terres sur un total de 4 954 hectares. En 1993 la surface de prairies est équivalente à la surface de terres labourées : 2 632 hectares de prairies, 2 167 hectares de cultures ; sont recensés aussi 155 hectares de friches (figure 11) [C. Letellier 194]. Certains naturalistes précisent que la disparition des éleveurs entraîne aussi celle de l'entretien des fossés, et des arbres conduits en têtards [T. Lecomte 182 p. 59].

Ainsi entre 1975 et 1993, la surface des cultures a augmenté de 1 703 hectares (les cultures en 1993 sont cinq fois plus nombreuses qu'en 1975), et les surfaces cultivées en prairies ont baissé de 1 858 hectares (elles ont diminué presque de moitié).

À l'heure actuelle, étant donné les superficies équivalentes (environ 1 700 ha) on peut admettre que les prairies ont été transformées en cultures. Sur les 1 858 hectares de prairies perdus, et les 1 703 hectares de cultures gagnés, il y a 103 hectares de cultures qui se trouvent actuellement dans le marais tourbeux. Enfin, un tiers des prairies se trouve en marais alluvionnaire (figure 10).

Transition 20 De progressives transformations des territoires

Dans les deux territoires étudiés les paysages et les sociétés locales évoluent lentement ; les pelouses calcicoles des coteaux de La Roche-Guyon tendent à disparaître ainsi que les prairies humides du marais Vernier au profit des marais tourbeux et de la céréaliculture. Sur les coteaux les agriculteurs ont disparu mais la tradition d'ouverture au public depuis le XIXe siècle a permis l'installation de nouveaux habitants, tandis que le marais Vernier, qui voit diminuer sa population agricole et augmenter ses habitants non-agriculteurs, est longtemps resté un « monde à part » y compris sur le plan de son adhésion au parc naturel régional de Brotonne. Dans les deux cas les paysages et le patrimoine naturel vont faire partie d'une lente prise de conscience par les nouveaux habitants et les pouvoirs publics.

21 Les paysages actuels et leur évolution à l'origine des politiques publiques

Les principales questions qui se posent sont les suivantes : que retient-on aujourd'hui des paysages de La Roche-Guyon et du marais Vernier ? Quels motifs sélectionnent les paysagistes et les habitants ?

210 Les coteaux de La Roche-Guyon pittoresques

Dans les coteaux de La Roche-Guyon, certains motifs de paysage (monuments, végétaux, etc.) et certaines organisations de l'espace (rapport des villages au fleuve, habitat continu de centre-bourgs, etc.) font l'objet d'attention particulière dans les chartes paysagères communales. En effet la municipalité de Gommecourt, quelques années après celle de Vétheuil, a commencé à effectuer son diagnostic paysager dans le cadre de la charte paysagère communale ; il est alors intéressant de voir ce qu'ont retenu les bureaux d'études paysagistes. Le présent chapitre a pour objet non pas de réaliser une étude paysagère mais de relever les éléments des paysages mentionnés dans la littérature et notamment photographiés par l'illustrateur professionnel Christian Broutin. L'emplacement de ces clichés est reporté sur la carte des coteaux (figure 12).

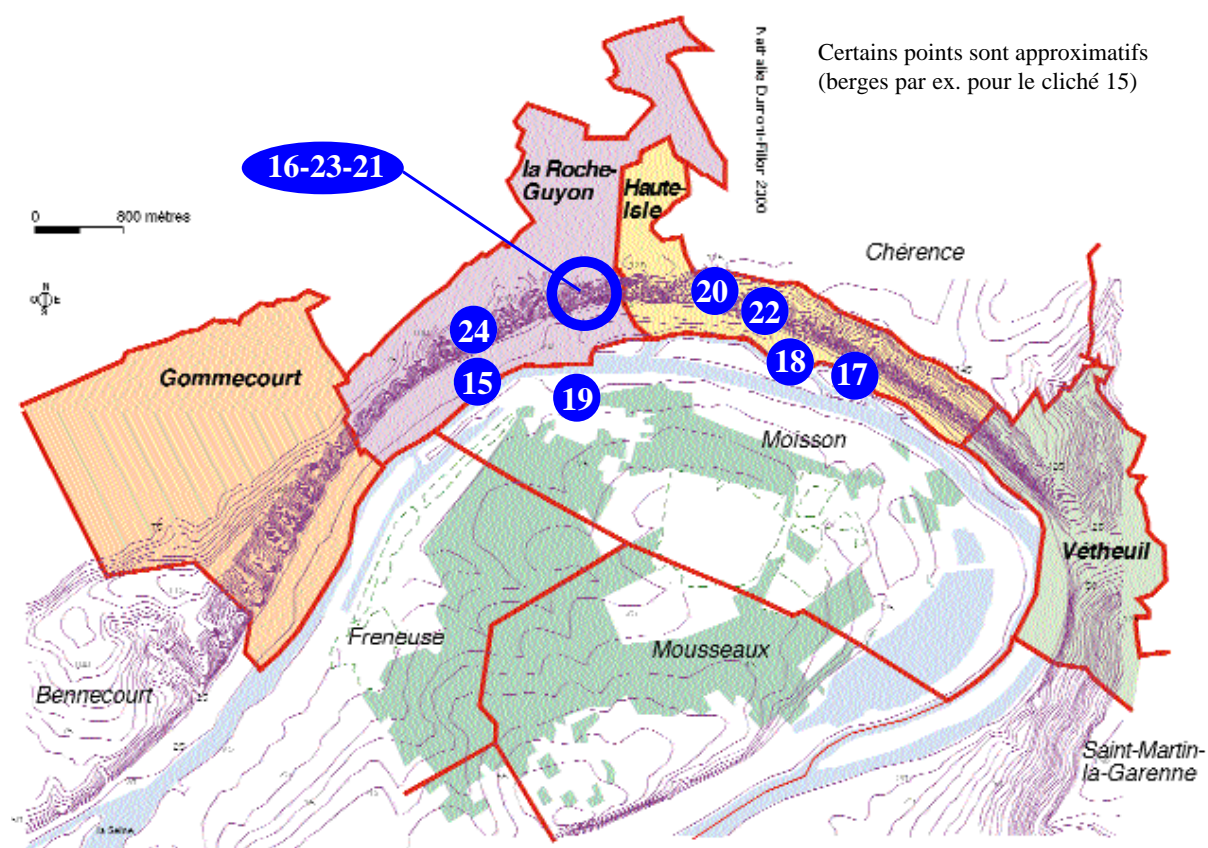


Figure 12 Les communes et l'emplacement des points de vue photographiés. D'après les cartes 1/25 000 de 1989 Ign 2113 O et 2113 E, carte Nathalie Dumont-Fillon.

Quatre communes des coteaux reliées par la route de la vallée et la route des crêtes

De Gommecourt à Vétheuil, quatre communes se répartissent le long des coteaux : Gommecourt, La Roche-Guyon, Haute-Isle, Vétheuil. Toutes les communes sont reliées par la route du bas, ou RD 913, mais aussi par des petits chemins qui traversent les coteaux et partent des villages derrière les maisons. C'est le cas notamment des deux chemins ruraux qui partent de Vétheuil pour aller vers les crêtes, le CR 6 dit *chemin de l'Aumône* et le CR 13 nommé *De Vétheuil à Chérence par le haut des côtes*. Benneccourt est la commune la plus à l'ouest, elle ne fait plus partie des coteaux mais du vallon qui les limitent à l'ouest. À Gommecourt, seul

le hameau (en partie troglodytique) de Clachalozé s'étend sur le coteau ; des figuiers et des palmiers y sont enfermés dans les cours de craie blanche des maisons troglodytiques, parfois visibles au travers des grandes portes cochères. De plus, un magnifique mur de silex longe des jardins près de la Seine. La commune de Haute-Isle tient son originalité de son implantation tout en longueur — sur cinq kilomètres de coteau pour 400 mètres de large — mais aussi parce qu'y apparaissent de nombreuses falaises de craie blanches (pinacles). Petit village perché, l'ancien bourg n'est pas le plus habité. Au contraire, la plupart des logements, belles villas en pied de coteau ou auprès de l'île, s'étirent le long de la route de la vallée et dans le hameau de Chantemesle. La commune de La Roche-Guyon est articulée autour du monument historique essentiel qu'est le château incrusté dans la falaise. Les maisons, villas ou petits immeubles (mais aussi les cavités troglodytiques) se répartissent de part et d'autre du quartier du château, notamment le long des deux grandes côtes, ce que le maire Alain Quenneville nomme *Le livre ouvert* [Alain Quenneville, Thierry Delahaye *et al.* 258]. Les limites communales s'échappent des coteaux vers le nord sur le plateau cultivé (non habité, mais planté : bois de la Roche et arboretum). La commune de Vétheuil, située dans un vallon (près de la petite vallée de la Goulée), n'est concernée par les coteaux que dans sa partie nord-ouest. Les trois rus qui structurent la commune sont celui de la Goulée, qui se jette dans celui de Chaudry (qui part dans la Seine) et le ru du vallon du Roi, qui se jette lui aussi dans le fleuve.

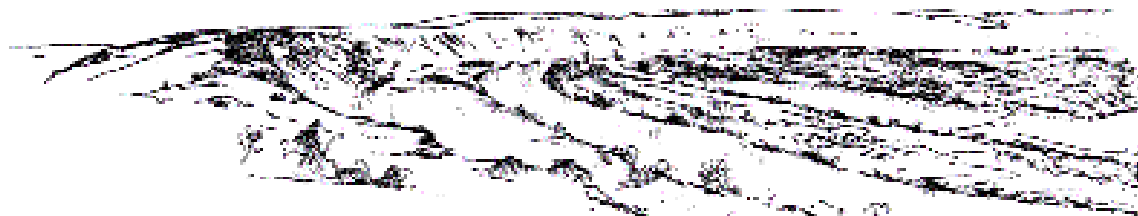


Figure 13 Les vues panoramiques dessinées par le paysagiste Alain Freytet en 1990 (date du classement) [Alain Freytet, Alain Mazas 142].



Les paysages actuels des coteaux de La Roche-Guyon : un site belvédère exceptionnel

« La Roche-Guyon, c'est une situation géographique assez extraordinaire, à deux pas de Paris ; des coteaux calcaires avec des pans de silex très pittoresques, qui forment entre Mantes et Rolleboise une boucle extrêmement grande et presque entièrement fermée ; elle est bordée sur tout l'arc nord de cette falaise qui est couverte de végétation, mais les parties verticales de craie sont voyantes et donnent un paysage tout à fait étonnant. On a au pied entre la Seine et le coteau des terrains cultivables, à la limite inondables, où il y a des petits villages anciens. Ce qui est typique effectivement c'est l'église de Vétheuil qui date du début du XI^e siècle et le château de La Roche-Guyon, compte tenu de sa position qui obligeait ceux qui passaient sur la Seine à payer le péage. La tour du château était suffisamment haute pour surveiller les passages sur la route des crêtes et voir de l'autre côté. Alors cela fait une situation extraordinaire et on a une vue magnifique, des carrières ont été transformées en petits lacs mais c'est bien aménagé. » (monsieur P., résident secondaire de Vétheuil, entretien en 2000)

Cette juste analyse provient d'un habitant de Vétheuil qui manifeste un intérêt pour les paysages des coteaux et les points de vue dominants ; il rejoint alors les paysagistes Alain Freytet et Alain Mazas qui précisent : « *La Seine a toujours été un fleuve animé, attirant la vie et l'enrichissant à divers titres. [...] Déjà naviguée dès les époques les plus reculées, la Seine apparaît très vite parcourue de voies longitudinales profitant de la largeur et de l'ouverture exceptionnelle de sa vallée et circulant parallèlement à son cours, soit dans le lit majeur soit sur les plateaux calcaires environnants.* » [Alain Freytet, Alain Mazas 142 p. 146] Ils mettent en scène la présence paysagère de la Seine, à la manière des peintres impressionnistes et se montrent sensibles à l'histoire et à la géographie des lieux. Pour eux, l'analyse du territoire englobe les deux méandres de la Seine, peu franchissables par la route du fait de la rareté des ponts (seulement à l'ouest du méandre de Moisson, à Bonnières et Bennecourt). La plus grande boucle, celle de Moisson, atteint une superficie de 2 700 hectares, celle de Guernes 2 100 hectares et celle de Limetz (près de Gommecourt), 2 200 hectares. Elles « *semblent refermées sur elles-mêmes et enveloppées dans un silence et un calme intemporels* » ce qui en fait « *un monde à part où il convient d'éviter tout risque d'erreur dans les localisations et de banalisation dans les traitements d'équipements nouveaux* » [A. Freytet, A. Mazas 142 p. 181]. Cette recommandation prouve que le territoire a été encore peu urbanisé et industrialisé et que cela en fait une de ses principales qualités paysagères.

Pour dessiner ce territoire, le paysagiste Alain Freytet a choisi deux points de vue dominants sur la boucle de Moisson, le premier vu du haut du donjon vers l'est (vers Gommecourt), le second se trouvant symétrique : de Gommecourt en regardant vers Vétheuil, le donjon se trouvant ainsi au centre des coteaux, à gauche de l'image (figure 13). D'ailleurs, les auteurs suggèrent qu'une table d'orientation soit installée vers le donjon, ce qui permettrait de décrire le paysage panoramique, dont l'attrait principal se caractérise par la forte présence des coteaux dans ce territoire. « *Ils sont le résultat du travail gigantesque de la Seine et constituent des limites et des horizons d'une imposante monumentalité. Les plus raides sont rythmés par les chevrons blancs des promontoires de craie. Ceux qui ponctuent le coteau concave de la boucle de Moisson sont un des traits les plus remarquables des paysages de Seine. [...] Les autres coteaux prennent des profils moins accentués, relayés par des versants raides à proximité du fleuve, qui donnent des limites et des horizons continus, lointains et la plupart du temps boisés.* » [A. Freytet et al. 142 p. 183 et 185] La présence des bois sur les coteaux est importante, et la description du territoire ne serait pas complète si l'on ne mentionnait la route des crêtes, qui parcourt le sommet des coteaux (altitude de cent à cent vingt mètres) et donne des points de vue dominants entre les massifs boisés, les friches arbustives ou les vallons creux. Comme l'analyse Augustin Berque dans les *Raisons du paysage* (à propos des regards et des paysages panoramiques) et comme le souligne l'Institut d'aménagement de la région Île-de-France (Iaurif) dans son article intitulé *Tirer parti du relief et des vues*, « *les points hauts sont parmi les lieux les plus chargés de force dans le paysage et de sens dans l'imaginaire* » [Iaurif 169 p. 271 ; A. Berque 27 pp. 42-53]. Cette question faisant appel à l'étude des pratiques et des représentations sociales des habitants, elle sera abordée dans la sixième partie.

Un motif attractif : la végétation des coteaux

L'agriculture a disparu des pentes accidentées, mais la végétation existante sur les coteaux et les cultures de berges de la Seine — pelouses calcicoles des sommets, haies de clôtures de maisons, vergers de pentes, bois de coteaux, céréaliculture sur le plat, etc. — continuent d'être remarquées. Les paysagistes de la charte communale se sont surtout montrés sensibles à l'arboriculture qui tend à devenir invisible mais qui a caractérisé les paysages des coteaux. « *En 1899, on comptait à Vétheuil 2 500 cerisiers dont on fait grand commerce et 500 pommiers - poiriers, 200 pêchers et abricotiers, et 400 pruniers* » mentionnait l'instituteur de Vétheuil (monsieur Burton) dans sa monographie de début de siècle, comme le souligne le diagnostic de la charte paysagère, ajoutant que la cerise de Villers, non loin de Vétheuil, a été

réputée [Nord Sud paysages 226]. « *Les derniers cerisiers exploités ont été victimes des effets pervers des mécanismes de subventions : une terre en jachère rapportant plus qu'une cerisaie, un exploitant agricole de Guernes nous a déclaré avoir abattu — à contre cœur — mais abattu quand même, une centaine d'arbres pour bénéficier de ces avantages. Une hirondelle fait-elle le printemps ? Une rangée de jeunes plants orne depuis peu une parcelle le long de la route départementale qui mène à Guernes. On dit que le vandalisme et le vol décourageraient d'autres velléités... Mais le principal obstacle à la reprise de l'arboriculture semble bien la durée : 10 ans sont nécessaires pour amener un arbre à maturité. Délai sans appel à l'époque des " flux tendus " ? » [Nord Sud paysages 226 2,4 *Le domaine agricole*] Il est à noter également que plusieurs vergers, notamment le long du bras mort de la Seine à Chantemesle (Haute-Isle) ont été transformés en arbres d'ornement dans des jardins privés ; les anciens vergers forment aussi les nouveaux jardins de terrasses qui masquent les garages de la route de la vallée (figure 14) ; à Vétheuil, c'est aussi sur le coteau au-dessus de l'église que s'observent de vieux troncs de fruitiers abandonnés. Sont mentionnées aussi des plantations remarquables : vergers et vignes, tilleuls et acacias de la place de l'église de Saint-Martin-la-Garenne (commune au sud de Vétheuil), tilleuls de Vétheuil vers Vienne-en-Arthies, trois tilleuls de la place du même nom et tilleuls du parvis de l'église de Vétheuil.*

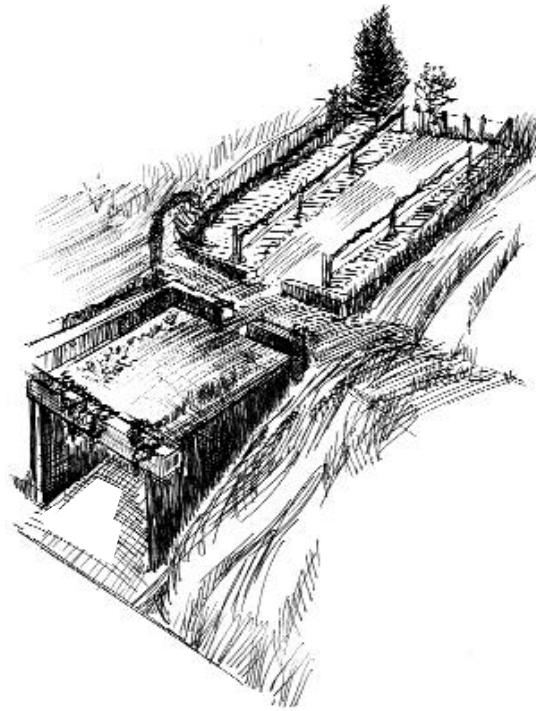


Figure 14 Les vergers devenus jardins d'ornement à Chantemesle. Dessin Nathalie Dumont-Fillon 2000.

Les haies du Vexin ont été étudiées récemment par un géographe [Christian Weiss 292]. L'étude de terrain lui a permis de recenser une vingtaine de haies, de constater leur dégradation, mais aussi de s'intéresser aux agriculteurs et aux communes. Il définit quatre types de haies : bordière, enclosure, brise-vent et protection contre les érosions. Il a recensé cinquante-huit essences différentes dans quatre-vingt-cinq haies étudiées : les dominantes (dans plus de soixante-dix haies) sont l'aubépine — dite aussi épine blanche par les agriculteurs (*Crataegus monogyna* et *C. oxyacantha*) — et le prunellier ou épine noire (*Prunus spinosa*). On y trouve aussi l'orme champêtre (*Ulmus campestris*), l'églatier (*Rosa canina*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), le charme (*Carpinus betula*), les cerisiers (*Prunus*), le noisetier (*Corylus avellana*), le noyer (*Juglans*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le nerprun (*Rhamnus cathartica*), le lierre (*Hedera helix*) et le fusain (*Euonymus europaeus*).

Cinq haies recensées poussent sur le plateau au-dessus de Haute-Isle, vers Chérence et vers Vétheuil : outre les espèces communes citées précédemment (prunelliers, etc.) il a constaté la présence de l'érable (*Acer*), du houblon (*Humulus lupulus*), de la clématite (*Clematis vitalba*), de la ronce (*Rubus*), du sureau (*Sambucus*) ; du troène (*Ligustrum vulgare*) et du noyer (*Juglans*) ; du poirier (*Pyrus communis*) ; mais aussi, dans la haie la plus proche de Vétheuil, du chêne sessile (*Quercus sessiliflora*), de l'orme (*Ulmus*), du poirier sauvage (*Pyrus communis*), du merisier (*Prunus avium*), du cytise (*Laburnum anagyroides*), de la viorne (*Viburnum lantane*), du lierre (*Hedera helix*), du cornouiller (*Cornus alba*), du frêne (*Fraxinus excelsior*), etc.

Parmi les photographies réalisées par Christian Broutin et soumises aux regards des habitants lors des entretiens, une seule montre une parcelle agricole de couleur orangée, cultivée sur les rives de la Seine, non loin des îles boisées qui ferment le cliché de format vertical en l'absence de ciel (figure 15). Pour chacun des dix clichés présentés aux habitants, il est important de noter, entre fonction documentaire et fonction esthétique de la photographie, en quoi l'image est caractéristique des paysages des coteaux (pentes, pittoresque, présence du fleuve, etc.) et selon quels motifs (pinacles, monuments, végétation, etc.), mais aussi quelles évolutions (état actuel) et quelle organisation des espaces publics (chemin de halage, rues, etc.) sont montrés.



Figure 15 La Seine à la Roche-Guyon [258 p. 88].

Ce cliché marque l'observateur pour ses couleurs orangées dégageant une atmosphère automnale ou printanière (figure 15). L'inconvénient le plus fréquemment cité est l'absence de point de repère, problème que l'on retrouve dans la ruelle (figure 16). En revanche elle manifeste clairement que les seuls emplacements accueillant toujours des parcelles agricoles sont les terrains plats des rives du fleuve ; par l'absence de clichés d'agriculture des coteaux, elle manifeste la disparition des cultures de pentes mais aussi des haies et vergers qui ont pu accompagner les petites parcelles cultivées manuellement. Deux autres clichés de végétation présentés (figures 17 et 18) ont été cadrés par les paysagistes Fabienne Méline et Florence Binet qui ne sont pas des photographes professionnelles, ce qui a nuit à l'appréciation de ces images par les habitants, qui les considéraient comme documentaires et non esthétiques [Florence Binet, Fabienne Méline 31]. Pourtant, tous les deux ont le mérite de présenter les coteaux vus de face (dos au fleuve), finalement comme les représentaient les lithographies du XIXe siècle (voir troisième partie). Les motifs paysagers caractéristiques y sont bien présents, à savoir les pinacles blancs, les pelouses calcicoles, quelques vieux arbres fruitiers, des bois de coteaux, une rue en pente rejoignant les crêtes à La Roche-Guyon (figure 18). Ensemble, ces deux clichés trahissent parfaitement l'évolution du territoire agricole : l'un garde la trace des dernières pelouses calcicoles, l'autre montre à la fois l'enfrichement des coteaux et l'agriculture intensive des parties plates.



Figure 16 La rue de Poitou à la Roche-Guyon [258 p. 94].



Figure 17 Cliché de Florence Binet et Fabienne Méline [31 p. 92].



Figure 18 Cliché de Florence Binet et Fabienne Méline, doc. de travail.

Les coteaux de la Seine : un site remarquable

Les paysages des coteaux de La Roche-Guyon, comme nous venons de le voir, sont difficilement dissociables du fleuve. Ceci est vrai pour l'ensemble des communes étudiées, même pour Vétheuil qui se situe en limite des coteaux à l'est. Vétheuil est un bourg situé dans un vallon structuré par trois rus, dont deux se jettent dans la Seine. Une colline ronde (le début des coteaux) domine le bourg et son église perchée au sommet d'un large escalier usé (vu de la place de la mairie), relief dessiné par les enfants de l'école primaire. Ses berges en



Figure 19 Le château vu de la Vacherie, rive gauche [258 p. 124].

contrebas du village, comparées à une plage verte, ont fait l'objet de descriptions attentives par les paysagistes de la charte paysagère communale.

« *La berge s'éclaircit en s'élargissant à nouveau et l'île de Saint-Martin finit entre les berges douces de Vétheuil et Lavacourt, là où traversait l'ancien bac emprunté par Monet pour peindre Vétheuil. Lieu rare où deux villages s'aperçoivent, contact interrompu. La rive de Vétheuil, on a envie de dire " la grève ", s'épanouit jusqu'à cette pelouse et ce mail de tilleuls où se retrouvent parfois les Vétheuillois, où les voiliers relâchent et les pêcheurs bivouaquent.* » [Nord Sud paysages 226] La charte mentionne le mail de tilleuls sur la pelouse (ensoleillée) de Vétheuil et les saules inclinés vers la Seine à Guernes près d'une plage au sable rose et des érables majestueux. Elle rappelle aussi que l'instituteur Burton décrivait déjà les berges comme un espace public de relation entre le village et le fleuve et de forte sociabilité. C'est notamment grâce au rôle joué par ce vaste espace public que la charte en fait un de ses domaines d'action privilégiée pour les recommandations actuelles [Nord Sud paysages 226 2,3 *Le domaine fluvial*].

« *Près du port de Vétheuil se trouvent de belles promenades ombragées de trois rangées de tilleuls à l'ombre desquels les promeneurs viennent se reposer et contempler la magnifique nappe d'eau de plus de 300 mètres de large qui sépare Vétheuil du hameau de Lavacourt. Ces tilleuls sont taillés deux fois par an et les promenades sont entretenues avec soin. C'est là que le 14 juillet notamment, des rafraîchissements et des brioches sont offerts aux habitants pendant que l'Union musicale de Vétheuil charme les spectateurs par les meilleurs morceaux de son répertoire et donne un bal champêtre à la jeunesse toujours avide.* » (instituteur Burton) Réciproquement, on observe à Vétheuil des points de vue vers la Seine, notamment des premiers étages des maisons de la rue des Croiselles.

Les paysages des coteaux et des berges n'ont pas échappé non plus au photographe Christian Broutin. Château de La Roche-Guyon incrusté dans la falaise (figure 19), vue plongeante au-dessus de l'église de la même commune (figure 21), peupliers envahis de guis au bord de l'eau (figure 22) et inondations de la Seine sous une lumière théâtrale (figure 24) fixent à la fois les motifs principaux — les monuments — et les spécificités de ce paysage — le relief accidenté. Tous les quatre, ainsi que la carte postale de l'église troglodytique (figure 20) insistent sur le caractère pittoresque des lieux (voir troisième partie) mais aussi montrent la stabilité des paysages, ce qui en fait une des qualités essentielles.



Figure 20 L'église troglodytique de Haute-Isle (carte postale).



Figure 21 Panorama par le chemin de grande randonnée [258 p. 71].



Figure 22 En amont vers Vétheuil [258 p. 123].

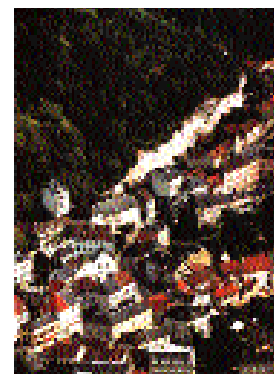


Figure 23 Le village, vue aérienne (la Roche-Guyon) [258 p. 97].



Figure 24 Inondation [258 p. 115].

Les politiques de classement du site ont de la même manière voulu protéger ces paysages, pour éviter urbanisation et industrialisation : les clichés montrent un paysage ni entièrement rural (absence d'agriculture et contexte urbain) ni totalement urbain, mais plutôt boisé et fluvial. Réalisées récemment, ces images montrent donc une stabilisation des territoires, que l'on analysera plus précisément dans la partie concernant les représentations artistiques et notamment à partir du cliché présentant le château au bord du fleuve (figure 19).

Le bâti : de nouvelles règles d'urbanisation

Lorsque l'on considère le bâti des coteaux de La Roche-Guyon, et la charte paysagère le montre bien, il s'agit de considérer l'architecture (matériaux, volumes, couleurs) mais aussi et surtout — sujet sensible en terme de banalisation ou non des paysages — l'implantation des bâtiments dans ce relief accidenté. Parallèlement, les bourgs sont considérés comme un agencement de formes et de couleurs : « *Divers villages de pierre, les façades colorées, les prés labourés, plantés, fauchés, les haies, les bosquets, les sentes parfumées, les ruisseaux cachés, les silhouettes aiguës des églises et des granges, les plantes et les oiseaux.* » [226 2,1 *Le contexte*] Ainsi, en fonction du relief et de l'intégration du bâti dans la végétation qui l'accompagne souvent, il sera possible de distinguer les maisons bien intégrées dans les paysages des maisons encore trop visibles. Près de la « *plage verte* » de Vétheuil, les paysagistes opposent ces deux types d'implantation : « *derrière, clôtures cossues de vieilles demeures bourgeoises : murs lierre, arbres centenaires : tout a eu le temps de se fondre dans le paysage d'où émerge le clocher. [...] effets dévastateurs des constructions isolées.* » [226] Il est vrai que sur le coteau au-dessus de l'église de Vétheuil, une maison est très visible, le jour et surtout la nuit, lorsque sa piscine éclairée la fait ressembler à une piste d'aéroport. Dénoncée du fait de son implantation, elle sert de contre-exemple de protection du paysage. Un bureau d'étude paysagiste a réalisé il y a quelques années, sur demande de la mairie, un plan de plantation du jardin pour faciliter son intégration dans la végétation. Rien n'a été fait, étant donné que la parcelle privée a échappé à la mise en place de la charte paysagère qui a pour but de ne plus laisser faire ce type d'implantation. Les paysagistes de la charte paysagère communale ont bien montré que la question de l'extension du bourg se pose en fonction des courbes de niveau, le village ancien s'étant intégré dans le vallon sans jamais atteindre les coteaux, c'est-à-dire la courbe 50 (figure 25). Dans le Vexin français, l'un des modèles d'implantation des maisons du bourg est l'habitat continu. De même, le cliché de Christian Broutin au-dessus du bourg de La Roche-Guyon (figure 23) montre bien que le bourg ne s'éloigne guère (sur les coteaux) de ses axes principaux, les deux côtes nommées « charrières ».



Figure 25
Le bourg de Vétheuil installé
sur la courbe de niveau 25.
Diagnostic
de la charte paysagère
[Nord Sud paysages 225].

Les espaces publics : une reconquête nécessaire

Les espaces publics à Vétheuil sont décrits de la manière suivante : « *enrichis par les dénivellations [...] élargissement de la place de la mairie aux dépens de la Grande rue, long couloir avec fenêtres sur le vallon de Chaudry et les coteaux, remontée vers le pays d'Arthies, mail de tilleuls gigantesques. Courbes, montées et descentes, plongées sur potagers, traversées de rue, escalades de sentes, vues rapprochées ou panoramiques, perspectives sur l'église ou depuis le cimetière.* » Ce sont aussi des « *points noirs* » qui sont identifiés à Vétheuil : place de la mairie, le parking municipal dans le creux du vallon de Chaudry, certaines façades à réhabiliter dans la grande rue, les thuyas des tennis, la privatisation en partie des rus, le coteau des Noues, le vallon de la Goulée, les friches des coteaux [Nord Sud paysages 226 2,8 *Le domaine bâti*].

Les paysagistes nous rappellent en effet que, comme le disait l'instituteur Burton au début du XXe siècle, les trois rus caractérisent les motifs paysagers de Vétheuil : « *Le ru de Vienne vit jadis une usine florissante et des moulins s'établir sur les bords.* » En amont, ce ru est encore bordé de quelques terres agricoles (des céréales) vers la route nationale N 313 et le chemin CD 26. Le deuxième ru est celui de Chaudry, avec d'anciens vergers transformés en jardins potagers : « *Dans la vallée de Chaudry se trouvent les terres de première qualité et l'on y fait beaucoup de culture maraîchère* » écrivait Burton. Là, le diagnostic paysager dénonce la « *rigidité d'une haie de thuyas* » (autour des terrains de sports) qui barre le vallon, mais plus loin, il souligne de beaux alignements de saules. Enfin, le troisième ru est celui de la Goulée « *plus récemment urbanisé que les autres rus, ses berges sont malheureusement privatisées sans espoir de "reconquête" : le cours d'eau traverse souvent en leur milieu quelques propriétés et habitations dispersées qui participent maintenant au "mitage" de la commune [...]* » [Nord Sud paysages 226]. Vétheuil a également possédé deux lavoirs, le premier, communal sur le ru de Chaudry, reconstruit en 1838 pour agrandissement ; le deuxième est signalé par Burton : il fut légué en 1867 avec un terrain attenant par un certain Louis Finot mais a disparu ; il était placé sur le ru de Vienne. Près du fleuve non loin d'un des trois rus, le chemin de halage est perdu et l'ancien parc du château abandonné, ainsi que la cascade-fontaine qui se situait au bout du ru de Vienne (en ruine).

Deux espaces privés sont mentionnés pour leur intérêt, par leur végétation de jardins dans le vallon de Chaudry, l'un de douze hectares, au lieu dit *le Village* (fonds de parcelles de la Grande rue, rue du Moutier, rue des Crêtes, rue de l'Église). L'autre ne fait que cinq hectares, entre les rues de l'Église, de la Soignée et de Seine. Le diagnostic de la charte paysagère attire aussi l'attention sur les vergers privés et les clôtures végétales plus riches à Vétheuil que dans les deux autres communes des Yvelines : lierres (*Hedera helix*), vignes vierges et glycines (*Wisteria*) du bâti résidentiel ; le troène de l'entre-deux guerres (*Ligustrum vulgare*) fut progressivement remplacé par les thuyas ou par les lauriers cerises [Nord Sud paysages 226 2,8 *Le domaine bâti*].

Sollicité par les élus, le projet des paysagistes et des photographes déploie un nouvel imaginaire des lieux pour requalifier le bâti, l'espace public et le regard sur les coteaux. C'est l'état des lieux, comme leur mémoire, qui déclenchent la proposition d'autres états possibles.

211 Le marais Vernier, paysage rural normand

Selon le même principe que précédemment, ce chapitre permet d'aborder les motifs qui fondent les paysages du marais Vernier, mais contrairement aux coteaux de La Roche-Guyon, il n'y a pas eu de diagnostic paysagiste et de reportage photographique. Les politiques publiques du parc naturel régional s'intéressant surtout aux paysages produits par l'agriculture et au patrimoine naturel, ce sont ces motifs qui sont présentés ici.



Figure 26 Le Panorama de Bouquelon par le paysagiste Alain Freytet, croquis paru en 1992 dans la revue *Paysage et Aménagement P+A sans rapport avec le texte* (n°21 pp. 66-67).

Des villages discrets entre plateaux et vallées

- Sainte-Opportune-la-Mare est une commune située en partie sur le plateau et en partie dans le marais Vernier, mais les maisons sont plus largement groupées sur le plateau dans le quartier de l'église et de la mairie. C'est une commune dont plus de la moitié du territoire est marécageuse, puisqu'elle possède la Grand-Mare en totalité, et de nombreuses prairies ou friches humides ; cette partie basse est nommée localement *la Vallée*, comme le prouve l'adresse des habitants figurant dans l'annuaire postal. Les habitants dissocient ces deux espaces, entre le bourg du plateau, son auberge, ses services, sa maison de la Pomme, etc., et la route de la vallée qui mène à Marais-Vernier. Entre les deux, c'est le coteau boisé, traversé par une route principale (*route de la Vallée*) et deux chemins piétons fréquentés (*chemin de la Vallée* et *sente aux Loups*). Ce boisement qui renforce la séparation physique entre marais et plateau n'empêche en rien certains habitants d'apprécier une vue panoramique sur la vallée (figure 26), l'analyse de la sixième partie le développera. D'autres communes se partagent entre vallée et plateau, notamment Saint-Ouen et Bouquelon (qui s'écrivait autrefois Bouclon). Ainsi chacune d'elle possède dans son territoire une partie du coteau et de la route de la vallée qui le longe.

- Marais-Vernier ne ressemble en rien aux communes du plateau, puisqu'elle s'étend exclusivement au pied du coteau, selon une logique traditionnelle d'occupation du sol (vergers, maisons, prairies). En tant que village-rue étiré le long d'un axe principal, sa route se sépare en créant ce qui est nommé localement *la route du bas* et *la route du haut*. La première, plus étroite, est utilisée par les promeneurs pédestres ou cyclistes et en semaine par les agriculteurs ; la seconde route passe devant l'église et la mairie. Certaines parcelles de maisons se trouvent ainsi entre les deux routes, l'architecture traditionnelle montre la dissymétrie due à la faible pente. Six quartiers se situent côte à côte entre ces deux routes : *le Bout d'aval* (petit quartier en impasse sur le coteau), *le quartier du Château* (manoir sur le coteau), *le quartier de l'église*, *la Côte*, *la Cour* et enfin, *le Bout d'amont*.

- Les communes de Quillebeuf-sur-Seine et de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf étant tournées vers la Seine suivent une autre logique spatiale ; Quillebeuf notamment est une ancienne ville fortifiée, avec un quai principal faisant face au passage du bac de Seine. Le canal de Saint-Aubin débouche dans son port. Bien que Quillebeuf soit le chef-lieu du canton, pour un certain nombre d'habitants il ne fait pas partie du marais Vernier. Enfin, à l'extrémité ouest du marais, Saint-Samson de-la-Roque, qui se situe sur la pointe des coteaux, établit la jonction avec la vallée de la Risle plus à l'ouest.

Les haies du bocage et les arbres conduits en têtard : des motifs puissants de paysage

Tendant à disparaître, le bocage et les haies sont valorisés en France depuis les années 1980, grâce à la démonstration de leur intérêt écologique. Parmi les principales fonctions écologiques avancées par ceux qui souhaitent encourager les replantations de haies — notamment l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie [Arehn 5] —, on trouve : la maîtrise du ruissellement pluvial et la conservation des sols, la prévention des catastrophes naturelles, l'effet de brise-vent, le confinement des pollutions, la protection des cours d'eau et la sauvegarde de la biodiversité. Sur le plan de « l'amélioration du cadre de vie », du fait que les « haies champêtres ont une incontestable qualité paysagère » quatre types de haies traditionnelles de haute Normandie sont mises en avant :

- **la haie basse défensive** est caractérisée comme son nom l'indique, par sa fonction de clôture dissuadant le passage, notamment par ses essences munies d'épines. Elle sert à enclore les prairies du semi-bocage et les cours de villages. Ainsi c'est l'aubépine (*Crataegus monogyna* et *Crataegus oxyacantha*) qui en fait la structure de base. D'autres essences s'y associent : le hêtre, le charme, l'érable champêtre, le noisetier, etc. ;

- **la haie de haut-jet** est composée d'une seule strate végétale, ne comportant en effet que de grands arbres, qui sont en général des hêtres (*Fagus sylvatica*) ou des chênes (pubescent, chevelu, rouvre : *Quercus pubescens*, *Quercus cerris* et *Quercus robur*). Très remarquable dans le paysage normand par sa longueur et sa hauteur, elle entoure les clos-masures cauchois, bâtie sur un talus qui la surélève. Sa fonction ornementale fut développée au XIXe siècle. Structure végétale ancienne, elle nécessite souvent d'être restaurée ;

- **la haie libre du bocage** qui sert de clôture mais aussi de maintien des sols et de l'eau peut être utilisée pour le bois. Souvent les haies ont été plantées sur un talus d'environ un mètre de haut et de large, correspond à la levée de terre du fossé d'écoulement recueillant les eaux de ruissellement. Celui qui avait creusé ce fossé devenait propriétaire à la fois du talus et de la haie [Jean-René Aristide 16 pp. 1-3]. Les essences sont des plantes connues : le houx (*Ilex*), le chèvrefeuille (*Lonicera*), le noisetier (*Corylus avellana*), le lierre (*Hedera helix*), le prunellier (*Prunus spinosa*), l'aubépine (*Crataegus*), le sureau (*Sambucus nigra*), etc. Il est nécessaire d'entretenir régulièrement les strates inférieures, et d'opérer des élagages environ tous les quinze ans. Accueil d'oiseaux et d'insectes, variété des feuillages et des floraisons la caractérisent ;

- **la haie taillée en têtard** fait beaucoup parler d'elle car elle évoque le bocage des prairies humides ; cet intérêt actuel pour ce type de haie s'observe par exemple sur le réseau Internet, où l'on trouve même des croquis explicatifs pour conduire un saule en têtard [Thierry Votquenne 288]. En haute Normandie c'est une haie de saule blanc (*Salix alba*), de frêne (*Fraxinus excelsior*) ou de chêne (*Quercus*) qui se trouve dans les bocages de vallée et les semi-bocages de plateau. Elle sert de clôture mais aussi de bois de chauffage ; pour les naturalistes elle offre aussi l'intérêt d'accueillir, dans ses vieux sujets, des oiseaux et notamment des chouettes chevêches.

La mutation des paysages agricoles : de la prairie traditionnelle à la céréaliculture et à l'élevage allaitant

Selon Jean-Pierre Fruit en 1993 [144] la variation la plus significative est la régression de l'élevage. On passe en Haute-Normandie de 65 % de la production régionale couverte par l'élevage en 1970 à seulement 51 % en 1985. Inversement, l'élevage bovin pour la viande a augmenté dans cette région. De ce fait, la production principale est celle des céréales, suivie par l'élevage bovin viande : la production laitière se trouve en troisième place, alors qu'elle était en tête en 1970. Jean-Pierre Fruit identifie six types de systèmes agricoles. Aux extrêmes, on trouve la grande culture, qui se situe surtout dans le Vexin normand, et dont la taille moyenne des exploitations atteint 56 hectares ; à l'opposé, se trouve le type dans lequel le marais Vernier se trouve : c'est le « *petit élevage herbager* », de 25 hectares en moyenne, spécialisé en production de lait ou de viande, pratiqué dans les pays bocagers (canton de Quillebeuf, cantons au sud de celui-ci, proximité de la Seine et nord-est de la région).

« Il reste que le recul de l'élevage bovin est déjà lourd de conséquences : dégradation des cours herbagères des fermes et des haies d'arbres, qui s'ajoutent au " mitage " des lotissements pour appauvrir et banaliser le paysage, retournement des prairies et progression du maïs-fourrage, qui provoquent l'érosion hydrique des sols. Si l'on n'y prête garde, le magnifique patrimoine rural légué par des générations de paysans risque de disparaître. Il est donc plus que jamais nécessaire de maîtriser les évolutions spontanées par des politiques judicieuses d'aménagement. » [Jean-Pierre Fruit 144 p. 162]

Quelques années plus tard Pascal Robin [114], qui a analysé quinze exploitations ayant leur siège au marais Vernier, parvient aux mêmes conclusions que Jean-Pierre Fruit [144] : la progression de l'élevage allaitant (viande) et de la culture de céréales. Au marais Vernier, la première est encouragée par les actions agri-environnementales publiques (Ogaf) qui favorisent l'élevage extensif. Pour comprendre la réalité des pratiques, il faut séparer le marais tourbeux (a) du marais alluvionnaire (b).

• (a) Neuf exploitations analysées exercent leur activité dans le marais tourbeux, elles se divisent en quatre types et ensemble occupent une superficie d'environ 500 hectares :

- les exploitations laitières sans vergers, de petites superficies (dans l'ordre de grandeur de la moyenne régionale indiquée par Jean-Pierre Fruit), soit 36 hectares pour la première et 30 pour la seconde. Elles se caractérisent toutes deux par un risque de disparition, en l'absence de successeurs ; les prairies humides pourraient être récupérées par les chasseurs qui souhaitent créer de nouveaux gabions ;

- les exploitations laitières avec vergers, de 61 et 70 hectares, dont un verger de 3 hectares conduit en haute-tige et produisant des variétés de pommes locales, nommées Rever et Bénédictin. L'une de ces exploitations était précédemment en élevage allaitant (et s'est transformée lors du rachat des terres familiales), l'autre produisait des céréales mais a préféré se consacrer à la production de pommes (incompatibilité céréales/récoltes de pommes). Toutes deux cherchent à se développer et montrent une stratégie adaptée aux politiques actuelles de paysage et de tourisme local : elles se disent intéressées par les contrats agri-environnementaux qui encouragent les vergers haute-tige, et l'une d'elle cherche à augmenter son quota laitier par acquisition de terres, développement de la salle de traite, et vente directe des pommes (sur la route, marchés locaux) ;

- les exploitations allaitantes, en élevage extensif, sont au nombre de trois et de superficie variables pour un nombre comparable de bovins : 20 hectares (trente vaches), 63 hectares et 30 hectares (trente-cinq vaches pour chacune). Elles ont souscrit aux contrats agri-environnementaux car elles se situent toutes en prairies humides, et pratiquent l'insémination artificielle ; la contractualisation basée sur l'élevage intensif leur permet de s'agrandir facilement, mais leur activité se trouve dépendante de cette politique agri-environnementale ;

- les exploitations à élevage mixte (production de lait et de viande), atteignent 85 et 90 hectares et reproduisent les animaux par la monte naturelle. L'une d'elle veut quitter le marais, trop contraignant à la fois pour des questions de niveau d'eau, d'entretien des fossés et de cohabitation avec les naturalistes. L'autre souhaite s'agrandir mais manque de main d'œuvre.

• (b) Six exploitations analysées exercent leur activité dans le marais alluvionnaire, elles se divisent en deux types et atteignent ensemble une superficie de presque 800 hectares :

- les exploitations de polyculture élevage, de grandes superficies par rapport à la moyenne régionale), soit 67 hectares, 102 ha, 120 ha et même 150 hectares. La culture des céréales est facilitée par un microclimat favorable (précocité), elles produisent du blé, des pois, du colza, du maïs. L'une d'elle a ouvert un gîte rural et toutes ont le projet d'étendre leurs surfaces de céréales dans la partie alluvionnaire, ou au contraire de louer des terres humides à d'autres agriculteurs pour l'élevage allaitant ;

- les exploitations céréalières, de 135 et même 180 hectares, qui produisent du blé, de l'orge, du colza et des pois, cherchent à s'agrandir.

La transformation des vergers d'arbres fruitiers

Pour le visiteur de la Normandie, le verger haute-tige fait partie des éléments des paysages ; il n'en reste pas moins que les vergers sont des lieux de production marqués par certains grands groupes industriels. Pour les producteurs professionnels (chambre régionale d'agriculture) le verger basse-tige, qui produit plus tôt que le verger haute-tige, offre de plus l'avantage de ne pas avoir été arraché par la tempête de décembre 1999.

« Le verger cidricole normand produit chaque année de 300 à 400 000 tonnes de pommes à cidre dont une partie seulement sera transformée par les industriels : 35 à 40 %. Le reste est utilisé par la transformation artisanale et surtout non récolté. [...] le verger basse tige, planté à partir des années 1980 approche de la maturité et a peu souffert de la tempête de 1999. [...] Depuis le début des années 1980, la filière cidricole est le cadre de nombreuses restructurations. Les entreprises familiales ont été rachetées par de grands groupes (Pernod Ricard, Guinness...). Le groupe Pernod Ricard, par l'intermédiaire de sa filiale CSR (Cidreries Sopagly Réunion), fournit plus de la moitié du cidre et les deux tiers du Calvados français. » (Chambre régionale d'agriculture de Haute-Normandie)

Le verger haute-tige régresse depuis 100 ans. Entre 1980 et 1995 en Normandie, le nombre d'arbres a diminué de moitié et il continue de régresser de 5 % par an. À l'opposé, le verger basse-tige est considéré comme un verger intensif :

« Le verger intensif ou basse-tige est apparu depuis les années 1975 sous l'impulsion des transformateurs. Outre le mode de conduite, il diffère du verger haute-tige par les sols et les variétés de pomme utilisées. 30 % du verger basse-tige régional est localisé dans le Calvados en raison d'une forte présence industrielle dans le Pays d'Auge. [...] Ce verger fournit actuellement 80 000 tonnes de fruits. Mais, peu à peu, il supplante le verger haute-tige traditionnel. On estime qu'à l'horizon 2006, ce verger intensif fournira 70 % des livraisons à l'industrie. » (Chambre régionale d'agriculture de Haute-Normandie)

Le verger cidricole normand devient donc majoritairement planté en basse-tige, comme l'illustrent nettement les chiffres suivants concernant à la fois la Haute et la Basse-Normandie :

- les vergers haute-tige en millions d'arbres sont passés de 12 millions en 1980 à moins de la moitié dix ans plus tard : 6,5 millions d'arbres en 1990 et 5,6 millions en 1995.

- les vergers en basse-tige, ici considérés en hectares, ont été multipliés par plus de dix en vingt ans ; 1980 : 400 hectares ; 1990 : 2 450 hectares ; 1998 : 4 650 hectares. (Chambre régionale d'agriculture de Haute-Normandie)

Les chaumières du marais Vernier : un patrimoine d'intérêt régional

Les maisons du marais Vernier présentent des particularités architecturales, dues à leur implantation par rapport à la micro-topographie. Ainsi le *Dictionnaire d'architecture rurale*, qui a étudié une chaumière de Marais-Vernier dans un verger d'arbres fruitiers (figure 27), précise que des bâtiments « ont leur plus grande dimension parallèle à la ligne de pente du terrain » et que le cafoutin (cave à légumes et fruits) est présent [Max-André Brier, Pierre Brunet 41 p. 206].

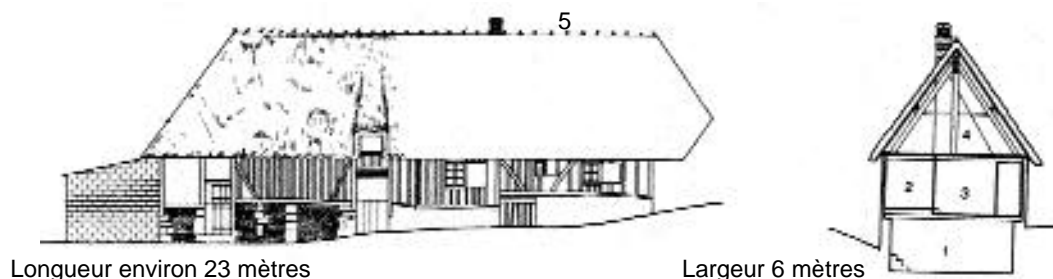


Figure 27 L'analyse d'une chaumière rurale du marais Vernier dans un dictionnaire d'architecture [41 p. 206], façade nord-ouest (à gauche) et coupe transversale (à droite). 1-cafoutin 2-débarras 3-chambre 4-grenier 5-iris sur le toit.

Des inventaires permettent d'identifier les bâtiments intéressants sur le plan patrimonial. L'inventaire général de 1983 a repéré les architectures de terre ou les édifices jugés remarquables au marais Vernier. On observe par exemple des fermes du XVIII^e siècle, un manoir fortifié avec colombier, des maisons à pan de bois dans la commune de Quillebeuf-sur-Seine. Fut également recensée une ferme du XVIII^e siècle et du milieu XIX^e siècle avec étable, écurie, cave (pour légumes et fruits), le tout couvert en roseau, sauf son four à pain couvert en ardoise.

À l'origine les maisons étaient bâties directement sur le sol, d'où les problèmes d'humidité, qui ont été résolus par la construction de soubassements de pierres. Le colombage est un pan de mur où la charpente en bois se trouve remplie par le hourdis, généralement en torchis : l'argile et la paille, renforcées par du crin animal ou de la filasse de lin, étaient posées sur des petites baguettes fixées dans le colombage (les éclisses). Un enduit protecteur, à base de sable, pouvait être ajouté sur les murs extérieurs des habitations. Outre le torchis, un mélange nommé bauge est composé de limon mélangé aux cailloux, technique qui permet de faire des murs d'enceinte posés sur un soubassement de pierre. Toute maison de terre à colombages se distingue ainsi par sa construction caractéristique.

Comme maison à pan de bois restaurée, on peut citer l'*Auberge de l'étampage* à Marais-Vernier, qui intègre une devanture de café en bois à des colombages. Son soubassement de pierres, ainsi que ceux des maisons voisines, y est apparent du côté de la rue. Les éléments d'architecture de la chaumière sont caractéristiques, ainsi chaque pièce de bois joue son rôle : par exemple les huisseries de bois contournent les fenêtres ; le colombage tient le hourdis, qui est le matériau de remplissage placé dans le colombage ; la cheminée, en pierres (partie basse) et en brique, stabilise l'ensemble de la maison. Les maisons rurales étaient couvertes de chaume, c'est-à-dire de paille de seigle ou du roseau (*Phragmites australis*). La chaumière traditionnelle, contrairement à ce qui se fait maintenant, ne possède aucune ouverture dans sa toiture. Après la seconde moitié du XIX^e siècle sont apparus la tuile et la brique industrielles. L'ardoise d'Angers, appréciée pour lutter contre l'humidité, a même fait son apparition dès que le chemin de fer a pu la transporter. Les monuments, les manoirs, etc. ont été construits en pierre de taille calcaire, parfois en grès. Les murs de bâtiments, ceux qui entourent des fermes ou se remarquent dans les bourgs, sont souvent ornés de motifs qui jouent sur l'alternance des matériaux : incrustation de silex, empilement de briques, jeu avec des carrés de craie, etc.

Les végétations palustres : des formes singulières

La présentation des paysages du marais Vernier est faite également parfois par l'énumération des formations végétales et des essences qui les composent. En 1978, André Charpentier indiquait que la tourbière atteignait son climax donc devenait « *normalement boisée* » [André Charpentier 52 pp. 110-113] grâce au bouleau pubescent (*Betula pubescens*), au saule à oreillettes (*Salix aurita*), à l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et au piment royal (*Myrica gale*).

Ce dernier, petit buisson bas nommé aussi myrte des marais, est le moins connu, bien qu'il ressemble à un petit saule (figure 28). Il est possible de le planter dans les jardins d'ornement, son intérêt étant son adaptation aux sols marécageux, à l'exposition en plein soleil mais aussi son odeur. Poussant dans les marais européens [Jacques Brosse 42 p. 43], il était connu comme « *simple* » pour ses feuilles et ses bourgeons (traitement des pneumonies), et utilisé pour son écorce (teinture jaune), ses rameaux odorants (armoires à linge) et ses feuilles séchées (bière, thé). Cette plante, capable de fixer l'azote par les nodosités de ses racines, comme les légumineuses, se contente de sols pauvres.



Figure 28 Le piment royal, qui ressemble à un petit saule [235 p. 74].

Dans les taillis tourbeux, l'auteur indiquait également des sangliers, des vipères et la couleuvre vipérine ; dans les prairies humides il signalait aussi le scorsonère (*Scorzonera humilis*) et le troscart des marais (*Troglochin palustre*), des champignons tels que l'amanite vaginée, l'amanite rougeâtre et la russule jaune clair. Dès cette époque on mentionnait déjà la pollution de la réserve de chasse par les eaux de Seine, au détriment des brochets, et se mettait en place, pour régénérer le marais, une gestion par l'étrepage — ou décapage superficiel de la tourbe — et par brûlage des litières, entraînant la croissance du scirpe (*Scirpus lacustris*) et du thalictre jaune (*Thalictrum flavum*), mais aussi de la lysimaque (*Lysimachia vulgaris*). L'auteur mentionnait aussi la présence des « *têtes de chien* » qui sont des carex connus par certains habitants du marais Vernier.

Dans la végétation qui se développe le long des fossés, trois arbres étaient cités (le saule « *têtard* », le frêne et l'aulne), ainsi que quelques plantes vivaces : la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la guimauve (*Althaea officinalis*), la valériane (*Valeriana officinalis*), l'euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), le pigamon (*Thalictrum flavum*) et le marisque (*Cladium mariscus*) [André Charpentier 52 pp. 110-113]. Contrairement à certaines plantes comme la reine des prés, le marisque est caractéristique des marais. Il donne même son nom à une formation végétale particulière, la cladiaie, qui résulte d'un peuplement dense de cette plante robuste — pouvant atteindre deux mètres de haut — à feuilles coriaces et aux rhizomes traçants (figure 29) : « *chaque année, quelques nouvelles feuilles vertes apparaissent au centre du plant pendant que pousse verticalement une tige florale. Les feuilles ne restent pas dressées mais se replient à mi-hauteur, s'enchevêtrant avec celles du plant voisin. À l'automne, elles sèchent et brunissent mais ne tombent pas et viennent renforcer la "couverture des feuilles" de la cladiaie. Cette organisation du milieu végétal [...] avec sa toiture de feuilles sèches [...], son compartiment inférieur protégé du soleil et aux contact du sol humide et frais [...] offre aux animaux de nombreux micro-habitats aux caractéristiques différentes, et même tranchées.* » [Entente... démoustication 126 pp. 95-97]

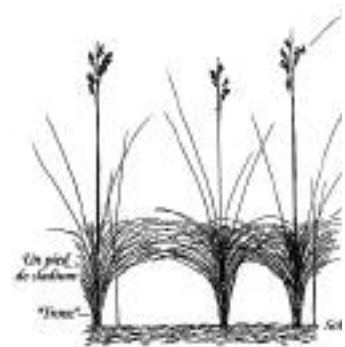


Figure 29 La cladiaie [126].

Enfin, dans les prairies « où l'on fait pâturer les oies vivent la grenouille rousse, le lézard vivipare et le râle des genêts, la vipère péliade se cache dans les joncs » [A. Charpentier 52 p. 112]. Sur les coteaux, les frênes et les merisiers abritent des primevères acaule et des aspérules odorantes, tandis que le chêne pédonculé est associé au néflier et à la myrtille.

Le niveau de l'eau : une source permanente de conflits

Sur le plan hydrographique, l'eau provient essentiellement de la pluie (principale ressource), de la nappe de craie qui affleure au pied de la falaise (ces sources sont la deuxième ressource), et vient aussi de la Seine, soit lors de sécheresse lorsque le clapet du canal de Saint-Aubin est ouvert (deux fois par an en moyenne), soit lors des crues (marais alluvionnaire).

Cinq grands ensembles caractérisent le marais Vernier : le marais tourbeux, le marais alluvionnaire, les étangs et les mares, les rives de la Seine et les coteaux boisés. Les principaux problèmes rencontrés à l'heure actuelle sont l'envasement et la pollution de la Grand-Mare, ainsi que dans le marais tourbeux, l'abaissement du niveau de la tourbe et l'eutrophisation de l'eau. On observe aussi un enrichissement progressif du marécage tourbeux par déprise agricole et par atterrissements (accumulation de litières se décomposant mal). Outre le dessèchement qui a dégradé la qualité écologique du marais, l'abandon progressif des parcelles par la déprise agricole est pour les naturalistes, le deuxième facteur de déclin par apparition d'une flore banale dans les parcelles enrichies. Comme dans de nombreux étangs et marais, la question du niveau d'eau se pose également, les chasseurs, naturalistes et agriculteurs ayant des demandes divergentes. L'eau est utilisée par l'agriculture, l'élevage bovin, l'arboriculture (pommiers et variété locale : pomme de Rever), la pêche dans les fossés et le remplissage des mares de gabions pour la chasse. Le chasseur qui exerce une chasse sous abri enterré doit alimenter la mare qui attire le gibier auprès de sa cache.

« Le " chasseur-citadin " [...] contrairement au " chasseur-agriculteur ", n'est pas impliqué dans les problèmes agricoles locaux et exige de plus en plus fort une chose : l'eau dans les mares à gabion à la mi-juillet, dès l'ouverture de la chasse au gibier d'eau. Pendant ce temps, l'agriculteur qui tente de plus en plus d'évoluer vers des céréales a des exigences inverses. Il s'ensuit un climat de tension [...]. » [T. Lecomte et al. 185 p. 16]

Quatre groupes d'acteurs mettent donc en scène six nécessités de niveau d'eau différents : élevé, pour le chasseur au gibier d'eau, de juillet à février (800 hectares de marais sont utilisés pour la chasse) ; assez haut pour l'éleveur, de mai à octobre (abreuvement du bétail et présence d'eau dans les fossés comme abreuvoirs) mais aussi assez bas (pour ne pas défoncer le sol) ; assez haut pour l'herbager qui fait du fourrage (croissance de l'herbe) et là-aussi, également assez bas (circulation du matériel) ; enfin, niveau bas pour le céréalier (labour et croissance des céréales) [Thierry Lecomte et al. 185 p. 16]. Les projets visent à maintenir un niveau d'eau suffisant aux périodes critiques (hiver et surtout printemps) et à améliorer la qualité de l'eau (modernisation des ouvrages, curage de la mare, maintien d'un suivi, etc.). Pour les naturalistes, l'eau est d'autant plus nécessaire que la végétation tend à la réduire, soit par évapotranspiration, soit parce que la tourbe se tasse actuellement, soit par les litières épaisses (matières végétales qui se décomposent mal). L'eau est gérée en fonction des besoins, mais tous les plans d'eau et les fossés n'ont pas le même statut juridique :

- il existe environ 35 kilomètres de fossés privés sans politique globale ;
- un réseau de fossés syndicaux, gérés par le Syndicat de dessèchement du marais Vernier (statuts de 1847 avec taxes payées par les propriétaires) ;
- des drains enterrés ;
- au nord du marais (Saint-Aubin et Quillebeuf), des fossés gérés par la Société foncière de remembrement et par la commune de Marais-Vernier près du pont de Tancarville ;
- des bassins d'orages sous l'autoroute construite dans les années 1970 (gestion par la Société des autoroutes Paris-Normandie).

Transition 21 Les motifs de paysage à l'origine des politiques publiques

Les coteaux de La Roche-Guyon, à caractère pittoresque, ont été étudiés par des paysagistes et photographiés par Christian Broutin, habitant et illustrateur professionnel. J'ai choisi de présenter ici les motifs qui fondent notamment les chartes paysagères. Au marais Vernier où il n'y a pas eu encore d'études paysagistes, ce sont les paysages végétaux et le patrimoine naturel qui marquent le plus le territoire. Dans les deux cas les naturalistes se sont progressivement implantés et ont établi des inventaires, base des politiques naturalistes. Pour mieux comprendre les enjeux en terme d'espaces, ces données ont été dessinées sur cartes.

22 Le patrimoine naturel à l'origine des politiques naturalistes

220 Les coteaux de La Roche-Guyon : un site écologique stratégique

Les coteaux de La Roche-Guyon se situent à la charnière entre le Vexin et la vallée de la Seine : « *Le rebord du plateau s'infléchit vers le nord et donne le glacis alluvial de la rive convexe. Il forme ensuite l'imposante paroi raide, haute de 130 mètres de la rive concave du méandre de Vétheuil ; c'est un abrupt à corniches et à pinacles, incisé de petits ravins.* » [J-Pierre Martinot 200 p. 8] Contrairement au plateau du Vexin français au « *climat relativement rude* », le géographe insiste sur la douceur du climat des coteaux : « *Les rebords du plateau orientés vers le sud (vallée de la Seine) ou le sud-ouest (basse vallée d'Epte) bénéficient d'une bonne insolation et d'une aération suffisante. Ce sont des sites privilégiés. Les secteurs qui sont en outre abrités des vents d'ouest et du nord, comme le versant concave de la boucle de Vétheuil, jouissent de conditions locales particulièrement clémentes. Elles y permettent la présence d'une végétation diversifiée, riche en espèces remarquables.* » [Jean-Pierre Martinot 200 p. 17]

Trois éléments sont mis en évidence par le commentaire géographique. La solidarité des coteaux avec le plateau du Vexin à vocation agricole, sera marqué par la création du parc naturel régional du Vexin français qui englobe les coteaux ; des conditions climatiques douces expliquent l'intérêt porté par les naturalistes à ces coteaux calcaires abrités ; enfin, la présence d'un relief accidenté, à corniches, à pinacles (mais aussi à cavités troglodytiques, non citées par le géographe), seront à l'origine de la politique de préservation des paysages pittoresques. Le botaniste Marcel Bournérias rappelle qu'il s'agit d'un « *remarquable îlot thermophile des falaises vexinoises de la Seine* » [Marcel Bournérias 17 p.7]. Ces coteaux sont marqués par une végétation rase qui pousse sur des emplacements ensoleillés (figure 30). Des pelouses sèches s'y accrochent, bien que tendant à régresser du fait du boisement naturel. Sur le plan des « *milieux naturels remarquables d'Île-de-France* » [Plan vert 86 p. 161] tous les alentours des coteaux de La Roche-Guyon, nommés *Basse vallée de la Seine et vallée de l'Epte*, figurent en « *intérêt national* », à l'égal du massif forestier de Rambouillet (pays d'Yveline) et de la haute vallée de la Seine ou Bassée en Seine-et-Marne. De même dans une carte des *Paysages et patrimoines urbains de la grande couronne*, les coteaux de La Roche-Guyon y figurent en *Entité paysagère stratégique primordiale* (le meilleur des trois critères, aux côtés de majeure et importante) [Plan vert 86 p. 162].



Figure 30 L'astragale de Montpellier [17].

Bien connus des scientifiques, les coteaux de La Roche-Guyon sont depuis longtemps fréquentés et étudiés par les botanistes ou les géographes. De ce fait les premiers comptes rendus d'excursions apparaissent avant 1900 (abbé H. Toussaint et Jean-Pierre Hoschédé en 1897 [283]), tandis que des botanistes aux noms connus y consacrent régulièrement des travaux : Pierre Allorge en 1922 (thèse), Marcel Bournérias [39], Christian Bock en 1986 [34]

ou Gérard Arnal [17]. Le botaniste Marcel Bournérias, dans son *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* [Marcel Bournérias 39], illustre ses analyses de la végétation des coteaux par le cas de La Roche-Guyon où il distingue les principaux groupes :

- au bord de la route de la vallée, des prairies mésophiles ou prairies de fauche (talus) et des vergers ;
- au pied des coteaux, outre les vergers, se développent les forêts sur sol frais ou sec, denses et sombres en été, mais aussi les pelouses xérophiles ou mésoxérophiles, prés irrégulièrement pacagés par les ovins (pelouses que l'on peut retrouver aussi sur la crête) ;
- dans les pentes et auprès des pinacles, il devient utile de distinguer deux types de forêts et de pelouses, juxtaposés : les forêts claires, aux chênes dominants mais ouverts de clairières, et les forêts denses, ou chênaies-hêtraies calcicoles ; et enfin les pelouses permanentes (xerobromion), très xérophiles, en pente sud sur sol caillouteux, ainsi que les groupements saxicoles sur les rochers ensoleillés (pinacles) et les éboulis ;
- sur le plateau agricole, au-delà de la crête, il s'agit de cultures sur limon sableux.

221 L'implantation des naturalistes au marais Vernier

Les naturalistes fréquentent le marais Vernier à partir de 1869, affirmant dès 1870 sa « haute réputation » sur le plan de la végétation en tant que « l'une de nos plus riches stations normandes » [T. Lecomte *et al.* 186 p. 46]. En 1901, Jean Revel apprécie la « jungle normande » mais certains au contraire veulent mettre en valeur le marais Vernier par le drainage. En 1908, Ardouin Dumazet pense qu'il faut éliminer les fièvres : « le marais Vernier pourrait être d'un plus grand rapport : il suffirait d'épuiser les eaux avec des machines pour tout transformer en pâturage et supprimer les moustiques et les fièvres, fléau des populations en été. » [T. Lecomte *et al.* 186 p. 47]

Après l'échec de ferme-modèle, les naturalistes ne veulent pas chasser l'habitant agriculteur de son « pays » et pensent alors à un partage de l'espace entre naturalistes et cultivateurs. Ce souci laisse supposer aussi que ceux-ci sont encore assez nombreux.

« L'intensification de l'aménagement n'est plus concevable ni défendable quand on analyse la somme des difficultés rencontrées au cœur du marais. Il y a donc lieu de se retourner vers le concept de conservation de la nature et de trouver une harmonie entre les nécessités et les intérêts des agriculteurs du marais, d'une part, et la création d'une zone de protection, d'autre part. L'extension de l'expérience de la Grande-Mare avec création d'une zone de réserve biologique paraît souhaitable sans que peut être cette zone soit étendue à l'ensemble du marais et qu'une place soit réservée au monde rural permettant à ceux qui en ont le désir de se maintenir dans ce pays si particulier qui est le leur. » [T. Lecomte *et al.* 186 p. 49]

La réserve de chasse est créée en 1958. Dès 1973, Thierry Lecomte recommande la « restauration de milieux dégradés biologiquement parlant » [186 p. 50]. Le pâturage préconisé par les naturalistes se distingue de celui des règles agronomiques notamment en n'intégrant pas d'hivernage sur les terrains secs et, comme les espèces domestiques rustiques et ou locales ont disparu, par le choix de bœufs d'Écosse et des chevaux Camargue pouvant « se comporter pratiquement comme des animaux sauvages » [T. Lecomte 182 p. 60].

« Cette situation est à mettre en parallèle avec la raréfaction, en France, de nombreuses races rustiques, qui n'ont plus trouvé grâce dans les années 1950, aux yeux du Ministère de l'agriculture. En effet en 1963, E. Quittet, Inspecteur Général de l'agriculture déplore “ le nombre excessif de races bovines en France ” et préconise le regroupement autour de “ grandes races ”, lequel regroupement on le sait aujourd'hui a rendu disparu ou pour le moins vestigial, un grand nombre de races locales françaises dont certaines au moins auraient sans doute pu constituer des outils de gestion appropriés de certains sites. Il faut cependant relativiser très fort la notion de race “ française ” [...] beaucoup de races

régionales sont de création, au regard de l'histoire de l'élevage, très récente et reposent sur des considérations assez souvent peu scientifiques où la couleur du poil l'a souvent emporté. Or aujourd'hui, on a besoin de certains types d'animaux pour une fonction particulière qui est celle de l'entretien — au moindre coût — des espaces naturels, c'est à dire la production de certaines formes de nature. Peu importe en conséquence l'origine de l'animal, puisque de toute façon elle est pratiquement toujours issue d'un grand mélange racial. Importe seul l'adéquation de la race avec l'objectif poursuivi, concept ayant été et demeurant le fait culturel dominant en matière d'élevage. » [T. Lecomte 183 pp. 5-6]

« Il faut donc se poser enfin la question de savoir si les espaces protégés peuvent participer à la conservation génétique des races menacées. [...] les espaces naturels protégés n'ont pas pour fonction de devenir des Éco-musées. Ils peuvent donc accessoirement participer à la conservation des races en péril, uniquement dans les conditions d'exercices qui sont les leurs, c'est à dire à travers la gestion des milieux naturels protégés, lieux privilégiés de la conservation génétique des espèces sauvages qui constituent leur première mission. » [Thierry Lecomte 183 p. 6]

222 Les fortes valeurs patrimoniales des deux territoires identifiées par Natura 2000

Pour le marais Vernier, le document d'objectif identifie dix-neuf habitats naturels de l'annexe 1 de la directive 1992-43-CEE dite « habitats », dont six prioritaires. Afin de mieux identifier ces habitats en ce qui concerne le marais Vernier, j'ai établi une carte qui permet de présenter visuellement les cinq habitats prioritaires et les sept autres habitats (figure 31). Sur cette carte, sont précisées les trois principales réserves naturelles, mais ne figurent pas les boisements de coteaux d'habitat non prioritaire. Les commentaires dans le texte suivant précisent la composition écologique de ces habitats, notamment sur le plan des espèces protégées.

| | | |
|--|---------------------|-------------------------------------|
| 1 Roselières | Habitat Prioritaire | 45 ha total |
| 2 Forêts de ravins | Habitat Prioritaire | 21 ha total / 12 au marais Vernier |
| 3 Forêts alluviales | Habitat Prioritaire | 19 ha total / 9 au marais Vernier |
| 4 Pelouses (coteau) | Habitat Prioritaire | 17 ha total/ 14 au marais Vernier |
| 5 Petites tourbières (6) | Habitat Prioritaire | 10 ha total |
| 6 Mégaphorbiaie | | + 4 000 ha |
| 7 Marais tourbeux | | 1 400 ha |
| 8 Lacs (4) | | 70 ha |
| 9 Dépressions (11) | | 20 ha |
| 10 Petites mares à lentilles (19) | | 11 ha |
| 11 Petites grottes à chauve-souris (3) | | (3 sites) |
| 12 Vasières | | 30 kilomètres linéaire/15 au marais |

Remarque 1. Le titre de l'habitat est ici simplifié, le détail sera commenté plus loin.

Remarque 2. Le chiffre entre parenthèses mentionné après l'habitat indique le nombre de sites lorsque ceux-ci sont de petites dimensions (tourbières, mares, grottes, etc.)

Remarque 3. Le nombre d'hectares total concerne l'ensemble du site Natura 2000, y compris avec la partie située en vallée de la Risle ; lorsque la précision est connue pour le marais Vernier, elle est mentionnée.

Mettre sur une carte unique les principaux habitats du marais Vernier permet dans un premier regard global cinq constats :

- la plupart des habitats se situent dans le marais tourbeux (celui-ci étant lui-même un habitat ; dans la légende de la carte, il figure en n°7 pour 1 400 hectares) ;

- le plus grand habitat en superficie totale est la mégaphorbiaie (n°6 de la légende) mais ont été exclues les parcelles alluvionnaires du nord du marais ;

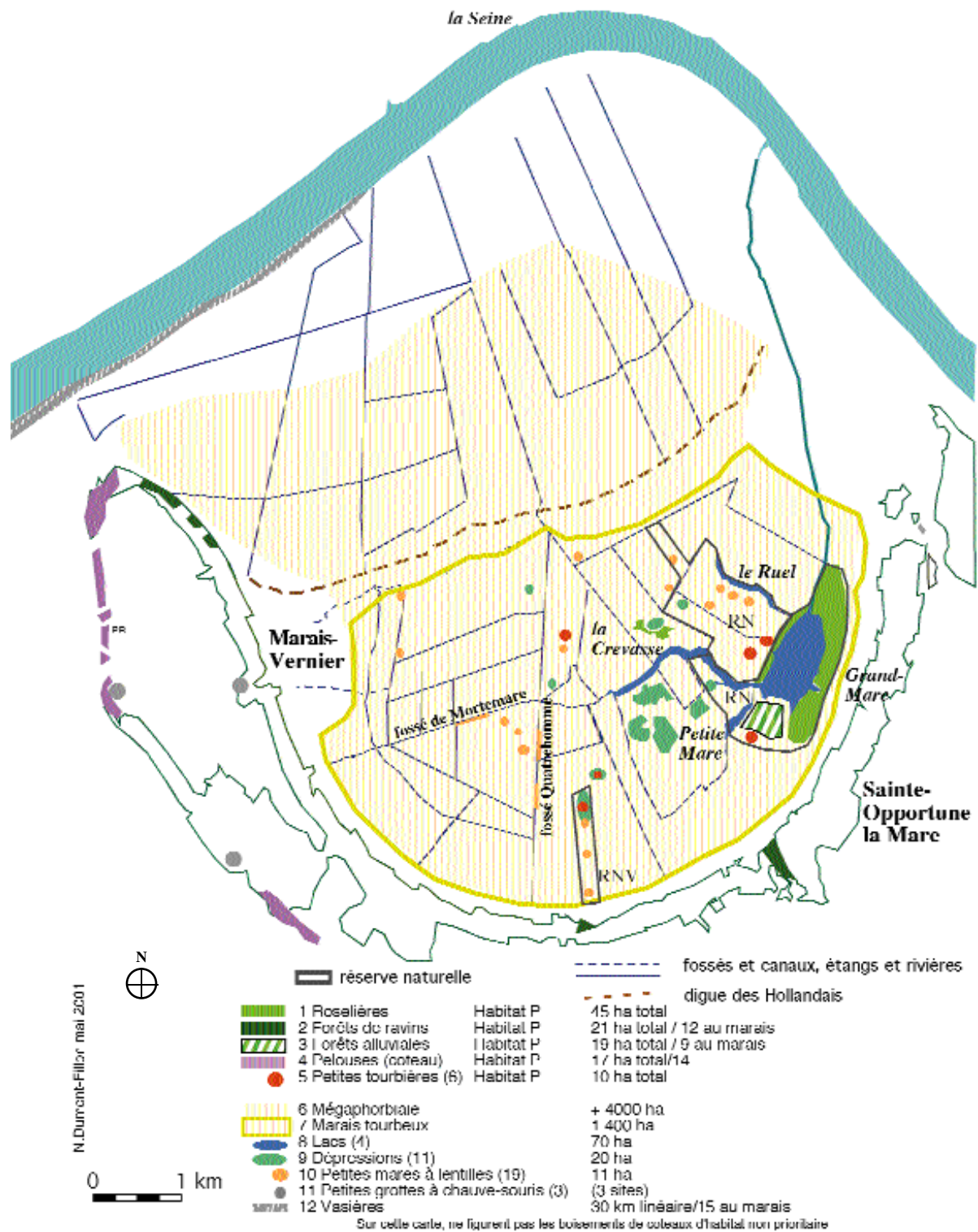


Figure 31 Les valeurs patrimoniales du marais Vernier identifiées par Natura 2000. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les données de 1998 [221].

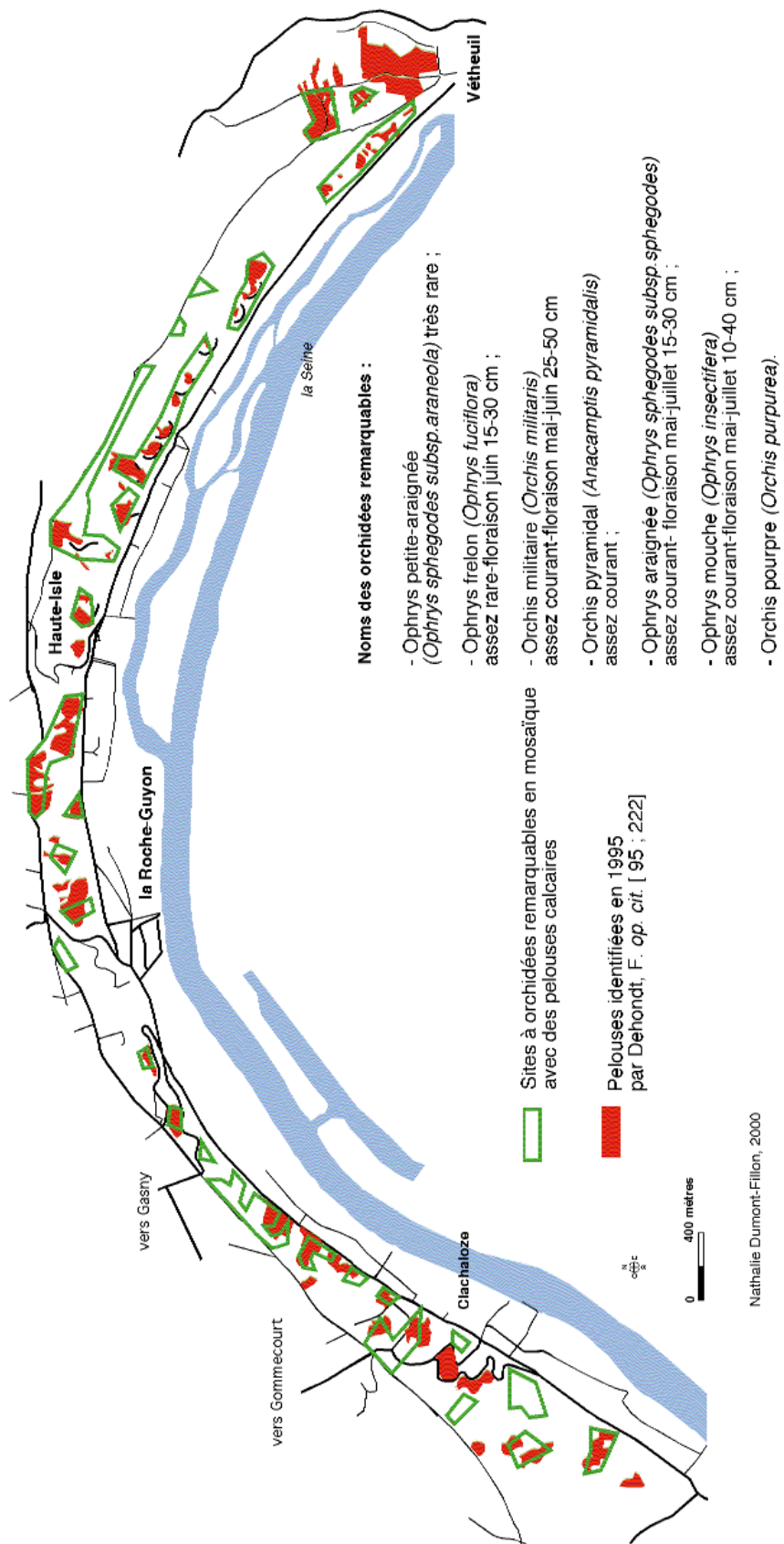


Figure 32 Les valeurs patrimoniales des coteaux de la Roche-Guyon identifiées par Natura 2000. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les données de 1998 [222].

- les habitats se concentrent là où ils sont les plus riches sur le plan écologique, c'est-à-dire dans les trois réserves naturelles (qui elles-mêmes sont dans le marais tourbeux près de la Grand-Mare) : réserve naturelle des Manneville entre le Ruel, la Grand-Mare et la Crevasse (classement national, gestion parc naturel), réserve naturelle de la Grand-Mare (classement Conseil supérieur de la chasse, gestion Office national de la chasse) et la réserve naturelle volontaire des Courtils de Bouquelon (privée, gestion associative) ;

- si le marais Vernier et notamment tourbeux rassemble le plus d'habitats prioritaires, les coteaux ont aussi leur intérêt : pelouses calcicoles et forêts de ravins en habitat prioritaire ;

- deux habitats (bien que non prioritaires) complètent l'inventaire : quelques grottes de chauve-souris dans la falaise et une quinzaine de kilomètres de linéaire de vasières au nord du marais.

Avant de décrire les habitats, il est utile de préciser la liste régionale et nationale des espèces végétales protégées. La liste régionale comporte soixante-treize espèces végétales, plus d'un quart (vingt espèces) figurent dans le site Natura 2000 dont fait partie le marais Vernier. La liste nationale comporte vingt espèces végétales, trois figurent dans le site Natura 2000 dont fait partie le marais Vernier.

• Liste régionale (arrêtée le 3 avril 1990), dont vingt espèces protégées régionales sur le site Natura 2000 [Natura 2000 221 Tome II, annexes 2 à 5].

| | |
|--------------------------|---------------------------------|
| Balsamine des bois | <i>Impatiens noli-tangere</i> |
| Cératophylle inerme | <i>Ceratophyllum submersum</i> |
| Epipactis des marais | <i>Epipactis palustris</i> |
| Epipactis brun-rouge | <i>Epipactis atrorubens</i> |
| Flûteau fausse-renoncule | <i>Baldellia ranunculoides</i> |
| Fougère des marais | <i>Thelypteris palustris</i> |
| Gesse des marais | <i>Lathyrus palustris</i> |
| Grassette du Portugal | <i>Pinguicula lusitanica</i> |
| Lobélie brûlante | <i>Lobelia urens</i> |
| Mouron délicat | <i>Anagallis tenella</i> |
| Ophrys frelon | <i>Ophrys fuciflora</i> |
| Orchis à fleurs lâches | <i>Orchis laxiflora</i> |
| Orchis à larges feuilles | <i>Dactylorhiza fistulosa</i> |
| Orchis des marais | <i>Orchis palustris</i> |
| Orchis singe | <i>Orchis simia</i> |
| Osmonde royale | <i>Osmunda regalis</i> |
| Rhynchospora blanc | <i>Rhynchospora alba</i> |
| Scirpe à tige trigone | <i>Schoenoplectus triqueter</i> |
| Scirpe piquant | <i>Schoenoplectus pungens</i> |
| Troscart des marais | <i>Triglochin palustre</i> |

• Liste nationale (liste du 20 janvier 1982 modifiée par l'arrêté du 31 août 1995) dont trois espèces protégées nationales dans le site Natura 2000 [Natura 2000 221 Tome II, annexes 5].

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| Renoncule grande douve | <i>Ranunculus lingua</i> |
| Rossolis à feuilles rondes | <i>Drosera rotundifolia</i> |
| Rossolis intermédiaire | <i>Drosera intermedia</i> |

La valeur naturaliste d'une zone humide au pied de coteaux calcaires

Dans le détail de chaque habitat, on constate la présence d'espèces végétales protégées (ainsi que d'espèces animales). Les habitats sont classés par importance de superficie, en deux groupes distincts, d'abord les habitats prioritaires (de 1 à 5), ensuite les sept autres habitats du marais (de 6 à 12).

Remarques. Nombre en hectares (ha) = totalité du site Natura 2000 (et pas seulement le marais Vernier) ; premier chiffre : code Natura 2000, second chiffre : code directive habitat. PN : espèce végétale protégée nationale. PR : espèce végétale protégée régionale.

Cinq habitats prioritaires

1 Marais calcaires à *Cladium mariscus* (marisque) (45 ha) (7210-53.3) [221 T. II, pp. 37-38].

En légende de la carte : 1 Roselières. Ce sont les roselières autour de la Grand-Mare

1 PN : Renoncule grande douve (*Ranunculus lingua*) ; 1 PR : Osmonde royale (*Osmunda regalis*)

2 Forêts de ravins du Tilio-Acerion (21 ha) (9180-41.4)

Forêts mélangées des coteaux du marais (tilleuls, érables) pour une dizaine d'hectares.

3 Forêts alluviales résiduelles (19 ha) (91EO-44.3)

Près de la Grand-Mare, c'est-à-dire à la Petite mare (9 ha) [221 Tome II, pp. 44-46]. Aulnes.

2 PR : Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) et Osmonde royale (*Osmunda regalis*)

En cas d'assèchements, remplacement par des boulaies à fougères aigles pauvres.

4 Pelouses calcicoles à orchidées (17 ha) (6210-34.32) Pointe de la Roque

3 PR : Orchis singe (*Orchis simia*), Epipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*), Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*)

5 Tourbières hautes actives (10 ha) (7110-51.1)

En légende de la carte : 5 Petites tourbières. Ce sont les environs de la Grand-Mare :

« Végétation basse dominée par les petits arbustes (bruyères, callune) et des buttes de sphaignes, souvent associées à de petites marais. Ces tourbières acides et pauvres en éléments nutritifs sont alimentées essentiellement par les précipitations, la croissance des sphaignes les ayant isolées de la nappe phréatique. » [Natura 2000 221 Tome II, p. 29]

Trois tourbières actives (dont 6 ha sur 10 sont dans la réserve naturelle volontaire de Bouquelon). Trois tourbières dégradées.

2 PN : Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*) ;

1 PR : Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*)

Sept autres habitats

6 Mégaphorbiaies eutrophes (6430-37.7) C'est tout le marais Vernier y compris alluvionnaire, grâce aux fossés et canaux. 1 PR : Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)

7 Tourbières basses alcalines (1 400 ha) (7230-54.2)

En légende de la carte : 7 Marais tourbeux. C'est tout le marais Vernier tourbeux, mais une partie est dégradée par boisements (friches et taillis de bouleaux, saules, aulnes), et une autre par intensification près du village de Marais-Vernier ; « Systèmes herbacés hygrophyles des sols paratourbeux à pH neutre à basique, avec des communautés de petites laïches et mousses brunes productrices de tourbe. La nappe d'eau est affleurante. Ces systèmes sont étroitement liés aux prairies humides, aux communautés de grandes cypéracées, aux roselières et aux cladiaies ainsi qu'aux végétations aquatiques et amphibies. » [221 Tome II, p. 39]

5 PR : Orchis des marais, seule station régionale (*Orchis palustris*), Mouron délicat (*Anagallis tenella*), Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), Troscart des marais (*Triglochin palustre*)

8 Lacs eutrophes naturels (70 ha-3150-22.13). C'est la Grand-Mare, le Ruel, la Crevasse et la Petite mare. 1 PR : Cératophylle inerme (*Ceratophyllum submersum*)

9 Dépressions sur substrat tourbeux (20 ha-7150-54.6) [Natura 2000 221 Tome II, pp. 34-36]. Cela représente onze zones en bords de mares, surtout de gabions privés, mais aussi dans les réserves naturelles.

4 PR : Flûteau fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*), Mouron délicat (*Anagallis tenella*), Rhynchospora blanc (*Rhynchospora alba*), Troscart des marais (*Triglochin palustre*)

10 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (11ha-3140-22.12x22.44) En légende de la carte : 10 Petites mares à lentilles. Ce sont les dix-neuf mares, dont les mares à gabions, avec des algues characées au fond (présence du Triton crêté).

11 Petites grottes à chauve souris (-ha -8310 ; 65) Abri hivernal de cinq espèces recensées.

12 (Replats boueux exondés à marée basse) (30 kilomètres linéaires 1140-14)

Ce sont les vasières, saumâtres, larges de quelques mètres à quelques dizaines de mètres.

2 PR : Scirpe à tige trigone (*Schoenoplectus triqueter*) et Scirpe piquant (*Schoenoplectus pungens*)

L'identification des valeurs patrimoniales des coteaux de La Roche-Guyon

Une carte précise les pelouses calcicoles remarquables, riches de sept types d'orchidées (figure 52). Pour l'écologue, il convient d'abord de distinguer les termes de flore et de végétation. La première désigne la liste de tous les végétaux d'un territoire géographique déterminé, tandis que la végétation est « *l'ensemble architectural qui résulte de l'agencement dans l'espace des types de végétaux présents* » [Marc Rumelhart 270]. Outre la flore et la végétation, il convient aussi de s'intéresser aux espèces animales.

1- La flore protégée. Dans chaque région qui établit une liste des espèces végétales, figurent les intérêts patrimoniaux en fonction de la rareté (de très commune à très rare). À celle-ci s'ajoute la liste des espèces protégées sur le plan régional (PR) et national (PN). Pour l'Île-de-France, la liste est établie par le botaniste Gérard Arnal, dont l'ouvrage publié sert de référence [Gérard Arnal 17]. En ce qui concerne les coteaux de La Roche-Guyon, l'étude de terrain en vue de la création de la réserve naturelle a été confiée récemment à un bureau d'études [François Dehondt 95]. L'étude de septembre 1995 recense dans ce territoire 69 espèces assez communes (AC), 33 assez rares (AR) 16 rares (R), 10 très rares (TR), ainsi que 13 espèces protégées au niveau régional (PR) et une sur le plan national (PN). La flore est établie par le bureau d'études en fonction de six milieux caractéristiques des coteaux :

- A pelouses ouvertes, corniches et éboulis
- B pelouses fermées
- C ourlets
- D fruticées
- E boisements
- F milieux anthropisés

L'unique plante protégée nationale (PN) est l'alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), qui pousse dans les boisements des coteaux (E). Mis à part une espèce, toutes les espèces protégées régionales (12 PR) se trouvent sur les pelouses ouvertes (A). La dernière est placée en catégorie de pelouses fermées (B). Il ne faut pas oublier que les plantes protégées ont aussi leur rareté : toutes ne sont pas très rares (TR) et inversement, certaines espèces très rares ne figurent pas dans la liste des protégées régionales. Néanmoins, la plupart des plantes très rares et/ou protégées poussent dans les pelouses ouvertes (A : 24 espèces sur une liste totale de 142). Il faut noter que ces espèces, outre leur rareté, se caractérisent par leur diversité : elles sont plus nombreuses en pelouses (A et B) que dans les quatre autres milieux (C-D-E-F), soit 47 espèces assez communes, 22 assez rares, 14 rares.

Le classement de Gérard Arnal est légèrement différent pour les espèces végétales protégées sur les coteaux, qu'il répartit en quatre catégories liées aux rochers et aux pelouses. Présenté ici, il offre l'intérêt de permettre une rapide description de chaque espèce sur le terrain. Gérard Arnal conclut sur un bon état de conservation des 19 espèces végétales protégées des pelouses calcicoles (dont 13 dans les coteaux de La Roche-Guyon), une seule étant menacée d'extinction [Gérard Arnal 17 p. 142]. Dans la liste des espèces présumées disparues (non observées entre 1980 et 1995), figure le Coeloglosse vert ou Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*).

La liste des 13 espèces végétales protégées est la suivante [Gérard Arnal 17 pp. 158-162 ; p. 205 ; pp. 210-216] :

a) cinq espèces des pelouses calcicoles arides :

- l'Hélianthème blanchâtre (*Helianthemum canum*), abondant entre Vétheuil et Gommecourt ;
- l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), très abondante en rive droite, de Saint-Martin à Gommecourt. Elle n'est plus protégée au niveau national depuis 1995, mais présente un intérêt fort sur le plan régional ;
- l'Hutchinsie des pierres (*Hornungia petraea*), se maintient de Vétheuil à Gommecourt ;
- l'Ophrys litigieux (*Ophrys sphegodes subsp. litigiosa*) ;
- la Phalangère à fleurs de lis (*Anthericum liliago*).

b) une espèce des éboulis :

- l'Arabette des sables (*Cardaminopsis arenosa*). Rare, entre La Roche-Guyon et Port-Villez. En voie de forte régression et très rare en Île-de-France, était considérée comme abondante en 1861 non loin de La Roche-Guyon, vers les coteaux de Jeufosse (La Roche-Guyon).

c) quatre espèces des rochers et des murs calcaires :

- le Stipe pennée (*Stipa pennata*), sur les pinacles entre Haute-Isle et Gommecourt ;
- la Roquette cultivée (*Eruca vesicaria*), se maintient entre Haute-Isle et Gommecourt ; elle devient très localisée, à proximité d'anciennes habitations troglodytiques ;
- la Mélisque ciliée (*Melica ciliata*), se maintient sur les pinacles de La Roche-Guyon et de Haute-Isle. Elle fait partie des espèces en forte régression, mais qui continuent de croître sur les pinacles crayeux des coteaux de La Roche-Guyon ;
- l'Amélanchier d'Emberger (*Amelanchier ovalis subsp. embergeri*).

d) et trois autres espèces végétales :

- le Cytise rampant (*Cytisus decumbens*) ;
- l'Hysope officinal (*Hyssopus officinalis*) ;
- l'Orobanche pourpre (*Orobanche purpurea*).

2- La végétation et sa valeur floristique. La végétation est analysée en fonction de sa valeur floristique ; ainsi Gérard Arnal a mis au point un barème de points en fonction de la rareté, qui est utilisé par les écologues pour définir la valeur patrimoniale en vue de créer la réserve naturelle des coteaux de La Roche-Guyon. Les espèces très communes (TC) et communes (C) n'ont pas de valeur (zéro). Les espèces assez communes (AC) ont 1 point ; assez rares (AR) : 2 points ; rares (R) 4 points ; très rares (TR) : 8 points ; protégées (PR et PN) : 16 points. Il faut remarquer que les plantes protégées sont dotées d'une valeur maximale (16) mais que leur rareté n'est pas ajoutée, on ne cumule pas les points (elles sont fixées à 16). À partir de ces points, est construit un indice de valeur floristique, qui correspond à la somme des points. Ici il figure de deux manières. D'une part, il caractérise chacun des six milieux, soit du plus grand indice au plus petit : 317 en pelouses ouvertes (A), 102 en pelouses fermées (B), 64 en ourlets (C), 58 en milieux anthropisés (F), 50 en boisements (E), 23 en fruticées (D). D'autre part l'indice de valeur floristique permet de définir les enjeux patrimoniaux. L'indice de valeur est établi selon cinq valeurs :

| | |
|---|--------------------------------------|
| 1 Exceptionnelle : comprenant plus de 3 espèces protégées | = + 3 PR, soit indice supérieur à 48 |
| 2 Très forte : comprenant plus d'1 espèce protégée | = + 1 PR, > 16 |
| 3 Forte : comprenant plus de 5 espèces assez à très rares | = + 5 AR-TR > 10 |
| 4 Assez forte : au moins une espèce assez à très rare | = + 1 AR-TR > 02 |
| 5 Faible : ne comprenant pas d'espèce d'assez rare | = O AR ou + < 02 |

Conclusions de la deuxième partie

Chaque territoire se caractérise et évolue selon son histoire et sa géographie propres, ici c'est la dynamique récente qui est retenue pour l'étude des coteaux de La Roche-Guyon et du marais Vernier.

Les territoires étudiés ont évolué au cours de ces cinquante dernières années, phénomène initié dès la fin du XIXe siècle. Ces mutations relèvent essentiellement d'une logique d'intensification des pratiques agricoles, ce qui a conduit à l'abandon progressif de l'agriculture sur les coteaux de La Roche-Guyon, où la mécanisation n'a pas pu être pratiquée. Au marais Vernier, après l'échec de l'expérience de la ferme-modèle, il a été admis que le marais tourbeux ne pouvait continuer à être exploité qu'en prairies humides d'élevage, reléguant l'agro-industrie en périphérie.

Dans les deux territoires, la déprise agricole a donc entraîné l'abandon des terres les moins productives et l'enfrichement. Elle a aussi conduit à un autre abandon progressif, celui du bâti rural, c'est-à-dire les chaumières, les granges ou les étables qui sont tombées alors silencieusement en ruine. De plus, l'abandon de l'entretien des espaces et de la végétation (bocage) a montré que les acteurs jugés favorables aux paysages souhaités aujourd'hui (présence de haies ou de chaumières entretenues, de prairies d'élevage, de pelouses calcicoles, etc.) ont régressé ou disparu. Pourtant, la présence d'espèces végétales telles que les orchidées ou l'astragale de Montpellier montre l'intérêt patrimonial des coteaux de La Roche-Guyon. De même la nature marécageuse du marais Vernier en a fait un lieu très riche sur le plan écologique.

Territoire rural et agricole autrefois fermé à « l'étranger », le marais Vernier — contrairement aux coteaux de La Roche-Guyon ouverts depuis un siècle pour accueillir des villégiateurs et des artistes — est devenu depuis peu à son tour naturaliste et touristique. Habité en périphérie par des résidents permanents, le marais Vernier a aussi attiré des résidents secondaires à partir des années 1960.

Au regard des transformations des espaces présentées ici, les nouveaux habitants se montrent sensibles aux paysages anciens, qu'ils regrettent parfois ou qu'ils idéalisent ; certains au contraire ne les ayant pas connus les ignorent.

En revanche selon des logiques agricoles, le marais Vernier reste, là où c'est encore possible, le support d'activités de céréaliculture, d'élevage ou d'arboriculture, tandis que la sensibilité des naturalistes fait apparaître de nouveaux motifs de paysage inspirés par la connaissance scientifique des milieux et le désir de conservation du patrimoine naturel qui y est lié. Mais c'est dans les coteaux de La Roche-Guyon que ces motifs de paysages sont les plus nombreux et les plus prégnants comme le montrera la troisième partie de cette thèse.